



Assemblée générale

Cinquantième session

26^e séance plénière

Mardi 10 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Clerides (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous exprimer, mes très cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas seulement d'un hommage rendu à votre longue expérience, à votre compétence exceptionnelle et à vos qualités de diplomate, mais c'est également l'expression de l'estime que l'ONU porte à votre pays, le Portugal. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée, les travaux de cette très importante session de l'Assemblée générale feront date dans l'histoire de l'Organisation.

Je voudrais également rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la fermeté et l'autorité dont il a fait preuve à l'égard de questions vitales et pour les rapports qu'il a présentés sur l'activité de l'Organisation et qui ont déjà abouti à l'adoption d'une série de mesures qui fournissent des instruments de travail pour les activités de l'ONU. Chypre remercie en particulier le Secrétaire général et ses collaborateurs dévoués des efforts inlassables qu'ils déploient pour trouver une solution juste et durable à la question de Chypre en s'appuyant sur les résolutions des Nations Unies.

En avril 1945, alors que de toute évidence le monde se scindait en deux camps armés, des représentants des nations indépendantes de l'époque se sont réunis pour créer une organisation mondiale capable de faire naître une ère de paix et de coopération internationale du chaos et du conflit de la deuxième guerre mondiale. Ils ont rédigé la Charte des Nations Unies, un document de principes et de normes visant à faire face efficacement à l'agression et à améliorer les droits de l'homme et les conditions économiques et sociales des peuples du monde entier.

Pendant cinq décennies, l'esprit de la Charte a été maintenu en vie dans des circonstances très difficiles, même lorsque dans de nombreux cas on tenait l'ONU pour responsable des manquements de ses États Membres. Il est incontestable que l'ONU, malgré ses faiblesses, a réussi à transformer des colonies en pays indépendants, à rétablir des

démocraties et à promouvoir la primauté du droit. Elle a également réussi à résoudre des conflits dans de nombreuses parties du monde — en Namibie, au Mozambique, en Angola, au Cambodge, en Amérique centrale et dans les Caraïbes — et elle a inspiré la rédaction d'importants traités de contrôle des armements. Ses soldats de la paix ont sauvé des milliers de vies, nourri des millions d'êtres humains, et contribué à rétablir quelque peu des conditions normales de vie dans des régions de conflit.

De même, elle a joué un rôle important dans la promotion des droits de l'homme et a beaucoup fait pour stimuler le relèvement économique, la stabilité monétaire et la croissance dans le monde en développement. En outre, au cours des 50 dernières années il y a eu une série de conférences inspirées par l'ONU qui ont traité des questions majeures qui affectent de façon vitale les peuples du monde. Plus récemment, des conférences parrainées par l'ONU, y compris le Sommet de la Terre de Rio, la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social, et la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, ont laissé leur empreinte indélébile sur l'histoire de l'humanité. Par ailleurs, il y a eu des revers : au Rwanda les efforts de l'ONU n'ont pu éviter un génocide, et en Somalie la tragédie continue. L'effusion de sang qui continue dans les Balkans est également affligeante, et les efforts déployés par l'ONU pour régler le problème de mon pays n'ont pas encore porté leurs fruits.

Cinquante ans d'existence fournissent une occasion importante de regarder en arrière, de réfléchir à la fois à nos succès et à nos échecs. Mais c'est également une occasion de nous tourner vers l'avenir, de décider où nous pouvons aller et où nous devrions aller, en particulier maintenant, alors que la guerre froide, aujourd'hui terminée, a malheureusement engendré une vaste gamme de problèmes sécuritaires découlant des tensions économiques, politiques ou sociales, ainsi que de questions de nationalisme. La nature complexe des défis demande une action multilatérale et une approche intégrée. Tirant les leçons du passé et tenant compte des défis du présent, nous devons trouver de nouveaux moyens d'utiliser les mécanismes fournis à l'origine par la Charte.

Dans ce contexte, le débat qui se poursuit sur l'Agenda pour la paix a stimulé de nouvelles manières de penser pour ce qui est des changements particuliers nécessaires pour rééquiper l'ONU afin qu'elle puisse jouer son rôle dans ce

domaine et justifier ainsi la vision de ses fondateurs. Du haut de cette tribune, j'ai eu l'occasion de présenter en détail nos vues sur les orientations conceptuelles proposées. Je n'ai pas besoin de rappeler que mon pays approuve pleinement ces objectifs. L'histoire récente de Chypre peut être considérée comme un cas d'espèce, démontrant la nécessité d'une telle initiative et l'importance d'en étendre davantage les concepts.

Selon la Charte des Nations Unies, le désarmement et le contrôle des armements font partie intégrante de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'il ait été impossible pendant des décennies de progresser sur la voie du désarmement et du contrôle des armements, à cause des rigidités de la bipolarisation, la disparition de celle-ci offre maintenant de nouvelles possibilités.

Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins de progrès majeurs, dont le plus important a été la décision de proroger indéfiniment et sans condition le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de renforcer le processus d'examen du Traité et d'adopter un ensemble de principes et d'objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires. En outre, nous sommes sur le point de nous engager à conclure un traité d'interdiction complète des essais et de négocier un traité interdisant la fabrication de matières fissiles à des fins nucléaires. Ces démarches doivent être vues comme le résultat de la dynamique qui s'est enclenchée dans le domaine du désarmement depuis la fin de la guerre froide. Comme d'autres, nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire en matière d'armes conventionnelles et non conventionnelles, car tant que les menaces militaires à la sécurité persisteront, le processus de désarmement et de contrôle des armes restera un élément essentiel de la sécurité internationale.

La réduction des forces et des armements ne peut à elle seule garantir la sécurité internationale. Toutefois, elle peut limiter le risque de déclenchement d'un conflit armé et contribuer au règlement des conflits et à l'instauration de la confiance. Dans ce contexte, je voudrais rappeler à l'Assemblée ma proposition en faveur d'une démilitarisation totale de la République de Chypre par le retrait des forces d'occupation turques, la dissolution de la Garde nationale de Chypre, la remise de toutes les armes et de tous les équipements militaires qui seraient placés sous la garde de la Force de maintien de la paix des Nations Unies, et le dépôt dans un compte des Nations Unies de tout l'argent économisé sur l'achat d'armes, argent qui pourrait servir à des projets de développement d'infrastructures destinées aux deux communautés. À notre sens, notre proposition ne

reflète pas seulement nos bonnes intentions, mais est également conforme à l'esprit de notre temps. La Turquie l'a malheureusement rejetée.

Une vraie sécurité comprend également le bien-être économique, la protection des droits de l'homme et un environnement durable. Tous ces facteurs sont inséparables; ils s'imbriquent et se renforcent mutuellement pour constituer les fondements de la paix. Aujourd'hui, on est anxieux de voir les Nations Unies adopter un ordre du jour et des méthodes de travail qui correspondent aux besoins socio-économiques de sociétés où des particuliers ou des groupes sont privés de leur liberté ou des biens de première nécessité dont dépend la vie humaine. Chaque jour il est question de ces besoins dans les journaux et à la télévision. La capacité de la communauté internationale d'assurer une existence décente et sûre à tous ses citoyens est mise en cause par les nombreuses tragédies humaines, les atrocités de la guerre, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la dégradation écologique à long terme de la planète.

Il va de soi que la coopération mondiale et des mesures concrètes sont la condition *sine qua non* pour pouvoir lutter efficacement contre ces fléaux et d'autres encore qui tourmentent la société mondiale. Notre objectif suprême doit être de mettre en oeuvre les engagements que nous avons pris en vertu de la Charte. Ce n'est pas un objectif modeste que nous fixons en insistant là-dessus. Il nous faut reconnaître que l'ensemble de principes et d'engagements édifié au cours des 50 dernières années couvre toute la gamme des questions civiles, politiques, économiques et sociales.

Notre tâche doit être de combler le fossé évident qui existe entre les principes acceptés et la pratique quotidienne et d'appliquer ces principes sans discrimination tout en cherchant le moyen de renforcer plus encore les mécanismes existants. Dans ce contexte, nous devons faire face au problème qui consiste à tenir pleinement pour responsables ceux qui bafouent l'autorité des Nations Unies, qui refusent systématiquement de respecter les droits d'autrui et qui font fi des engagements internationaux qu'ils ont librement acceptés.

Lorsque je parle de la nécessité de défendre l'autorité des Nations Unies, je me sens autorisé à prendre comme exemple l'expérience de mon pays et de son peuple. Depuis le moment où, en 1974, les forces turques ont envahi Chypre, 37 % du territoire de la République a continué d'être occupé militairement par la Turquie. Les troupes d'occupation turques, au lieu de se retirer après les appels répétés contenus dans les résolutions solennelles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, augmentent en

nombre et modernisent leur équipement militaire, posant ainsi non seulement une menace grave à la sécurité de notre région, mais aussi un défi à l'autorité des Nations Unies. Le Secrétaire général a dit dans ses rapports au Conseil de sécurité que la partie de Chypre occupée par les forces turques est la zone la plus militarisée du monde.

Les violations massives des droits de l'homme des personnes déplacées, qui ont été expulsées de leurs foyers par les forces turques d'occupation et dont les maisons et les biens ont été confisqués par des colons illégaux importés de Turquie à Chypre pour tenter de modifier la composition démographique de notre population et de coloniser la partie de Chypre occupée par les forces turques, sont pour nous un autre sujet de vive préoccupation. Toutes ces violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises contre mon pays en dépit de plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité demandant à tous les États de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre et d'éviter toutes mesures susceptibles de modifier la structure démographique de l'île.

Le défi de la Turquie s'étend aussi aux résolutions concernant le retrait des forces étrangères de la République de Chypre, le retour en toute sécurité des réfugiés dans leurs foyers, les questions humanitaires touchant les personnes disparues, et la mise en oeuvre du troisième accord de Vienne relatif aux conditions de vie et au bien-être des personnes qui se trouvent dans des régions enclavées sous le contrôle des forces turques d'occupation.

En cette occasion solennelle, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement chypriotes et en mon nom personnel, dire combien nous sommes reconnaissants de la solidarité que l'Assemblée nous a manifestée. Je demande que ce précieux appui soit encore renforcé, car il est grand temps que les résolutions des Nations Unies sur Chypre soient appliquées si l'on veut qu'une solution juste et durable soit trouvée sans tarder. Rappelons-nous que lorsqu'on ne parvient pas à faire respecter le droit international et les droits de l'homme dans une situation donnée, on crée un précédent pour de semblables échecs ailleurs, souvent avec des conséquences catastrophiques. Des expériences récentes ne l'ont que trop démontré.

À chaque tournant de l'histoire moderne, les nations se réunissent pour élaborer un nouvel ordre mondial. Nous sommes arrivés aujourd'hui à l'un de ces tournants historiques, et les Nations Unies sont l'instance où nous devons édifier ce nouvel ordre mondial. Je crois que nous avons la responsabilité collective de comprendre la nature du nou-

veau rôle des Nations Unies en cette période de l'après-guerre froide, et que nous devons poursuivre nos efforts vers la réalisation des réformes institutionnelles indispensables si l'on veut rééquiper les Nations Unies pour le rôle qu'elles doivent jouer, et prendre l'engagement de leur fournir les ressources humaines et financières dont elles ont besoin pour pouvoir s'acquitter de leur mission. Nous croyons que parmi les questions à examiner en priorité devraient figurer la restructuration du Conseil de sécurité; le système de sécurité internationale, tel que le conçoit la Charte; le développement et la mise en oeuvre des concepts fondamentaux de l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement; et la situation financière des Nations Unies.

Il est à présent généralement admis qu'il faut augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité afin qu'il devienne plus représentatif de la composition de l'Organisation. Il est également reconnu que le Conseil doit améliorer l'efficacité de son processus de prise de décisions afin de faire face aux défis qui seront lancés à la sécurité internationale à l'avenir. La transparence dans ses activités, la démocratisation dans ses procédures de prise de décisions, et de plus larges consultations par les membres permanents avec les membres non permanents et avec ceux qui ne font pas partie du Conseil et dont les intérêts sont concernés par une question dont le Conseil est saisi, contribueront à l'efficacité de cet organe si important de l'Organisation des Nations Unies.

D'autre part, il faut veiller à ce que l'Assemblée générale, organe universel de l'ONU, où se manifeste de manière démocratique l'égalité souveraine des États Membres, soit pleinement respectée et mieux utilisée, si nous voulons servir comme il se doit les peuples du monde.

Pour maintenir la paix et la stabilité et pour enraciner solidement la démocratie, il est de la plus haute importance de reconnaître que le développement économique et social est indispensable. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour répondre aux problèmes économiques et sociaux, bien que l'ONU ait été créée avant tout en tant qu'organe politique pour s'occuper de questions politiques. Aujourd'hui toutefois, nous devons, plus que jamais, faire face à des défis sociaux et économiques, car il ne suffit pas de mettre fin au conflit et à la violence. On a dit fort justement que si nous endiguons la violence mais ignorons la pauvreté, nous constaterons, tôt ou tard, que nous n'avons fait qu'échanger un malheur pour un autre.

L'accord historique du Moyen-Orient constitue à cet égard un bon exemple, et ce qui a été réalisé au cours du

processus de paix devrait être cimenté par le soutien économique de la communauté internationale, garantissant ainsi au Moyen-Orient une paix juste et durable.

Jamais dans l'histoire de l'humanité on n'a eu autant qu'aujourd'hui conscience de l'interdépendance et du mondialisme, et jamais l'humanité n'a disposé d'autant de connaissances techniques. Tirant parti des 50 années d'expérience de l'ONU en matière de relations internationales ainsi que des principes et idéaux éternels de la Charte des Nations Unies, nous pouvons et devons faire tout notre possible pour léguer aux générations à venir un monde meilleur, où la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme et la prospérité régneront, et dont chacun aura une part égale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de sa déclaration.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Lesotho, S. E. l'Honorable M. Kelebone Maope.

M. Maope (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale. Un tel honneur témoigne de votre dynamisme et de vos talents de diplomate émérite, qui influenceront dans une grande mesure l'issue des travaux de l'Assemblée.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session. Nous le félicitons également des nombreuses initiatives qu'il a prises pour faire progresser les travaux de l'Organisation.

Enfin, je voudrais mentionner le travail remarquable que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, continue d'accomplir malgré de grands obstacles. Son rapport sur l'activité de l'Organisation de 1995 dépeint, de manière très

précise, la lourde tâche qui nous attend à la veille d'un nouveau millénaire et alors que nous abordons le deuxième demi-siècle de l'existence de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a été et restera toujours le symbole du désir fervent de l'humanité de mener ses travaux en vue de survivre éternellement. Lorsque les sombres nuages de la guerre menaçaient d'engloutir le monde dans une catastrophe aux proportions inimaginables, l'humanité a trouvé en elle la force de refuser l'apocalypse. La tendance aux guerres à grande échelle auxquelles participaient de nombreux pays a été inversée, et le pire que nous ayons subi ces dernières années a été une guerre froide dont les conséquences négatives ont été plus psychologiques que physiques. Heureusement, cette ère est désormais révolue.

Mais, alors même que nous pausons pour méditer et réfléchir au passé, un nouveau scénario de conflagrations ethniques entre États a surgi et continue de menacer la survie même de l'humanité. Ce nouveau scénario pose un défi grave aux initiatives et aux capacités de maintien de la paix de notre Organisation.

Le bilan de l'ONU dans le passé récent en matière de maintien de la paix est mitigé. Nous avons rencontré des succès indéniables en certains endroits, alors qu'en d'autres lieux, le succès nous a échappé. Nous devons donc essayer de faire pencher la balance en faveur d'une plus grande réussite. Notre mécanisme de rétablissement de la paix et de maintien de la paix doit être mieux réglé pour atteindre une plus grande précision. Les implications de cette exigence sont lourdes de conséquences et doivent être évaluées dans toute leur ampleur.

Premièrement, le financement des opérations de maintien de la paix doit être mieux assuré. Les arriérés persistants, comme ceux que nous connaissons actuellement, notamment ceux que doivent les grandes puissances, ne peuvent qu'avoir des effets négatifs sur le moral de petits pays tels que le mien, qui font de grands sacrifices pour assumer les obligations qu'ils ont contractées envers l'Organisation.

Deuxièmement, il faudrait accorder plus d'attention au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive, réduisant ainsi les possibilités de conflit et, partant, les coûts afférents. À cet égard, les idées contenues dans le Supplément du Secrétaire général à l'Agenda pour la paix méritent d'être examinées de très près. La stratégie visant à empêcher que des conflits n'éclatent est bien sûr étroitement liée aux efforts de l'ONU dans le domaine du développement

économique et social, car c'est sur le terrain de la pauvreté que les conflits nationaux prennent racine et s'épanouissent.

Enfin, et c'est un aspect tout aussi important, la nature changeante des défis que doit relever le Conseil de sécurité exige la restructuration de cet organe afin qu'il reflète mieux les réalités changeantes des relations internationales d'aujourd'hui. Toutes les questions de paix et de sécurité internationales dont le Conseil est saisi intéressent les pays en développement et les pays en transition.

Par conséquent, il convient de suggérer que la composition du Conseil de sécurité comprenne une juste proportion de pays en développement dans les catégories de membres tant permanents que non permanents. Ma délégation appuie donc l'idée selon laquelle la réforme du Conseil de sécurité devrait être conforme aux principes suivants : premièrement, la réforme du Conseil de sécurité ne doit pas mettre en danger son efficacité mais, au contraire, la renforcer; deuxièmement, l'élargissement du Conseil de sécurité devrait renforcer sa nature représentative en tenant compte de l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, ainsi que de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation; troisièmement, l'élargissement du Conseil de sécurité devrait renforcer le principe de répartition géographique équitable; quatrièmement, la possibilité pour les États plus petits de siéger au Conseil de sécurité ne devrait pas être diminuée; et, enfin, l'élargissement devrait se faire tant dans la catégorie des membres permanents que dans la catégorie des membres non permanents.

Le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres continue de traiter la question de la réforme du Conseil. Il est encourageant de voir que les discussions ont montré un appui général à la nécessité d'augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité, notamment celui des pays en développement, et, par la suite, d'examiner la composition du Conseil. De l'avis général, la taille et la composition d'un Conseil élargi devraient refléter de manière plus précise la nature universelle de l'Organisation des Nations Unies et les réalités actuelles.

En outre, il a été reconnu que le principe de l'égalité souveraine de tous les Membres des Nations Unies et les concepts de répartition équitable et de distribution, de légitimité, d'efficacité et d'efficience, devraient servir de principes directeurs à la réforme du Conseil de sécurité.

Un certain nombre de questions politiques continuent de nous préoccuper. À cet égard, les dirigeants et les peuples d'Israël, de Jordanie et de Palestine méritent toutes nos félicitations, car ils ont transformé les espoirs et les objectifs reflétés dans le processus de paix au Moyen-Orient en des réalisations concrètes. Le peuple d'Israël et les Palestiniens ont surmonté des obstacles formidables. Pourtant, les questions les plus difficiles et les plus litigieuses restent sans solution.

Le processus de paix dans la région du Moyen-Orient revêt une extrême importance et, partant, doit être négocié en tenant compte des progrès continuels et satisfaisants. C'est la seule façon de donner à Israël et à la Palestine davantage de confiance, ce dont ils ont besoin pour prendre les décisions politiques qui, finalement, aboutiront à une solution durable.

Nous devons également prier instamment la communauté internationale de répondre rapidement, adéquatement, généreusement, concrètement et avec souplesse aux besoins du peuple palestinien. Les réalisations doivent être à la hauteur des attentes.

En ce qui concerne la situation tragique de l'ex-Yougoslavie, nous nous devons de féliciter le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, qui a accepté la proposition de paix du Groupe de contact des cinq pays qu'avait approuvé le Conseil de sécurité. Cette proposition de paix, comme les derniers événements l'ont montré, ne répond pas pleinement aux exigences de justice et d'équité, mais nous sommes toutefois encouragés par un certain nombre d'événements positifs qui se sont produits.

Nous prions donc instamment la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les États membres du Groupe de contact européen, de réagir efficacement à la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que la logique de la paix l'emportera finalement sur la logique de la guerre sur la base du cessez-le-feu, qui n'est pas encore entré en vigueur.

En Afrique, de nombreux événements importants se sont produits dans le domaine du maintien de la paix qui s'inscrivent dans le contexte des changements intervenus dans le climat international. Ces changements découlent notamment de la lassitude et de la réticence des principales puissances mondiales, notamment les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui hésitent à participer aux opérations de maintien de la paix en Afrique. Cette réticence est apparue lors des événements au Burundi, où l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a dû déployer une

petite mission d'observateurs parce que l'ONU ne pouvait le faire.

Par ailleurs, certains des pays occidentaux ont cependant lancé plusieurs initiatives visant à identifier les moyens auxquels pourrait avoir recours l'Afrique pour relever les défis de la prévention et de la gestion des conflits. Forte de sa détermination de s'opposer aux conflits sur le continent, l'Afrique se félicite certes des activités menées à cette fin par ses partenaires extérieurs. Toutefois, nous souhaitons rappeler à la communauté internationale le rôle premier des Nations Unies en tant que gardien de la paix et de la stabilité internationales partout dans le monde, y compris en Afrique. L'Afrique continue de faire partie de la communauté internationale, et l'opinion selon laquelle «les problèmes africains exigent une solution africaine», comme le préconisent certains pays, est erronée. La détermination de l'Afrique à traiter, par l'intermédiaire de l'OUA, du problème des conflits sur le continent ne devrait pas être mal interprétée comme absolvant l'Organisation des Nations Unies de sa responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité lorsque l'Afrique est concernée.

Le peuple sahraoui a le droit d'aspirer à l'autodétermination. Nous lançons donc un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent la décision de tenir un référendum au Sahara occidental, qui devrait avoir lieu comme prévu en janvier 1996.

Ma délégation est convaincue que la clef du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires continue d'être l'universalité du régime de non-prolifération. À cet égard, par conséquent, je voudrais dire ici que ma délégation rejette catégoriquement les essais nucléaires qui, de toute évidence, sont incompatibles avec la décision prise à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) concernant les principes et les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, en vertu de laquelle tous les États sont tenus d'oeuvrer à l'élimination des armes nucléaires et à faire preuve d'une extrême retenue en ce qui concerne les essais nucléaires. Nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de procéder à d'autres essais.

Nous sommes profondément déçus de l'absence de résultats concrets en ce qui concerne la question de l'examen et de l'évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Il est important de noter qu'à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/75 B, du 15 décembre 1994, dans laquelle elle décidait d'entreprendre, à sa cinquantième session, cet examen et cette évaluation. L'Assemblée a demandé à la Commission du désarmement de procéder, à sa session de 1995, à une évaluation préliminaire de la mise en oeuvre de la Déclaration et des suggestions qui pourraient être avancées pour assurer un progrès approprié. Nous notons avec regret qu'en dépit des efforts soutenus déployés pour s'entendre sur un libellé de consensus, des divergences d'opinions sont apparues et il n'a pas été possible d'aboutir à un consensus. Il est décevant de noter que des délégations n'ont pas été disposées à s'engager dans des négociations sérieuses en vue de trouver au moins quelques petits domaines d'entente communs.

Au cours des récentes décennies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté un certain nombre d'autres résolutions sur le désarmement et la dénucléarisation du continent africain. Convaincue que la création de zones exemptes d'armes nucléaires peut contribuer au renforcement du régime international de non-prolifération, la soixantième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA a adopté une résolution demandant au Secrétaire général de l'OUA d'organiser une réunion commune du groupe intergouvernemental d'experts de l'Organisation de l'unité africaine et du Groupe d'experts chargé de préparer un projet de traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique élaboré conjointement par l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies. Le soutien permanent de la communauté internationale est nécessaire à cette initiative, en particulier celui des États dotés d'armes nucléaires, via leur accès aux protocoles qui les concernent relativement à la réduction et à l'interdiction de l'emploi et de l'essai de toutes les armes de destruction massive.

Mon gouvernement, comme les gouvernements de tous les États africains, est convaincu que la création à travers le monde de zones exemptes d'armes nucléaires — notamment au Moyen-Orient, comme l'a déjà proposé l'Égypte — améliorerait la sécurité de l'Afrique et, partant, la viabilité de la zone africaine exempte d'armes nucléaires.

Dans le domaine social et dans celui des droits de l'homme, les Nations Unies continuent de faire des progrès. Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars, a été un jalon important dans la quête de l'humanité pour un consensus sur des normes universelles de développement social. La mise en oeuvre des promesses et des engagements pris par les chefs d'État

et de gouvernement doit être étroitement suivie de près afin d'évaluer le degré de progrès atteint dans la réalisation de ces engagements. À cet égard, l'accord dit 20/20 est une mesure importante dans le sens d'une collaboration internationale en vue d'un développement équilibré du secteur social. Mon gouvernement a l'intention de respecter son engagement d'allouer 20 % de sa dotation budgétaire de développement au secteur social; nous espérons que nos partenaires dans le domaine du développement feront eux aussi, à cet égard, la moitié du chemin.

Le résultat de la quatrième Conférence sur les femmes, dont les travaux se sont terminés il y a quelques semaines seulement, est encore très présent dans nos esprits. Bien qu'il soit regrettable que certains pays aient jugé nécessaire de formuler des réserves à propos de certains paragraphes de la Plate-forme d'action, nous jugeons encourageant le pas en avant significatif accompli vers la reconnaissance du droit des femmes à l'égalité avec les hommes et au contrôle complet de tous les aspects de leur vie. Le triple but de l'égalité, du développement et de la paix, énoncé il y a 20 ans à Mexico, souligne la vérité indéniable que le développement et la paix ne sont pas réalisables quand la moitié de la population mondiale fait l'objet d'une discrimination et ne dispose pas des possibilités de réaliser pleinement ses potentialités. Ma délégation réaffirme la détermination de notre gouvernement à aller vigoureusement de l'avant dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, jusqu'à l'émancipation totale des femmes. À ce propos, je voudrais demander l'organisation rapide d'une conférence d'examen et de suivi sous peine de voir se perdre l'élan créé à Beijing.

Un mythe tenace voudrait que les pays en développement connaissent un taux de croissance élevé grâce à la performance remarquable de l'Asie de l'Est. Comment serait-ce vrai alors que 47 pays en développement classés dans la catégorie des pays les moins développés continuent à lutter pour leur survie?

Ces pays représentent 10 % de la population mondiale mais, seulement 0,1 % du revenu global. Depuis maintenant plus de deux décennies, ces pays ont continué à enregistrer des baisses sérieuses de leur revenu par habitant. Leur part du commerce mondial est passée de 0,6 % en 1980 à 0,2 % en 1992.

L'Afrique continue d'être la région qui a le plus besoin d'aide. Les indicateurs de la croissance économique pour 1995 présentent, néanmoins, un tableau encourageant. Pour la première fois en plus de six ans, la projection du taux de croissance économique rejoint le taux de croissance de la

population, lequel, malheureusement, est le plus élevé du monde.

L'Afrique a servi au cours des 20 dernières années, et sert encore, de laboratoire d'envoi pour la politique des institutions de Bretton Woods. Il est regrettable qu'aujourd'hui, alors que l'ONU célèbre son cinquantième anniversaire depuis la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, de nombreux peuples d'Afrique continuent de vivre dans des conditions de misère, de faim, de maladie, de guerre civile et de catastrophe naturelle encore plus terribles. La détresse du continent africain demeure un défi majeur pour l'ordre mondial naissant. La nécessité d'un effort plus vigoureux et plus soutenu s'impose d'urgence pour sortir le continent du gouffre de la pauvreté dans lequel il continue de plonger.

À Genève, il y a quelques mois, le Conseil économique et social, lors du segment de haut niveau de sa session de fond de 1995, a délibéré sur un point intitulé «Le développement de l'Afrique, y compris la mise en oeuvre du nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 1990». Le segment de haut niveau a reconnu que, parmi les cinq régions du monde, l'Afrique continue d'être la seule à rester loin derrière en termes de développement, et qu'elle demeure la plus marginalisée au plan de l'économie mondiale.

Qu'il me soit permis ici de profiter de l'occasion pour féliciter le Gouvernement d'unité nationale de la République d'Afrique du Sud d'avoir lancé un programme stratégique de reconstruction et de développement visant à résoudre la question épineuse des déséquilibres économiques créés par les politiques de l'apartheid. Il est important que la communauté internationale réalise que l'entière sous-région de l'Afrique australe a été tout autant affectée et qu'elle souffre encore des effets de l'héritage de l'apartheid. Tout soutien international à la mise en oeuvre du programme de reconstruction et de développement en Afrique du Sud devrait tenir compte de cette réalité.

Les États de l'Afrique australe membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe continuent d'accorder une attention prioritaire à une intégration plus forte et plus étroite de leurs économies. La communauté internationale doit faire tout son possible pour veiller à ce que nos efforts soient soutenus de manière appropriée par une assistance financière et technologique complémentaire, comprenant une amélioration des termes de l'échange, des flux accrus d'investissement étranger direct et des mesures adéquates d'allègement de la dette.

Le Lesotho, pays sans littoral et l'un des moins avancés, attache une grande importance aux problèmes qui touchent ces derniers, notamment le passage en transit. Nous saluons l'adoption par la réunion intergouvernementale des pays en développement sans littoral et de passage en transit, les pays donateurs et les institutions financières d'un cadre de coopération afin d'alléger les problèmes que pose le passage en transit des États sans littoral et de leurs voisins. Nous espérons sincèrement que cette session de l'Assemblée générale permettra d'examiner sérieusement les dispositions de ce cadre en vue d'en accélérer l'application.

L'ensemble du Programme d'action en faveur des pays les moins développés pour les années 90 n'a guère jusqu'ici été appliqué. Le Lesotho, qui est au nombre de ces pays, est gravement préoccupé par cette situation.

Le Lesotho, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique et d'autres régions, a entrepris d'ambitieuses réformes pour répondre à l'appel international à la restauration de l'administration démocratique, à la participation populaire, à la responsabilité et à l'autorité. Ces réformes ont été entreprises alors que des programmes d'ajustement structurels douloureux mais nécessaires étaient mis sur pied dans le but d'améliorer nos politiques et structures macro-économiques. La communauté internationale doit comprendre que le succès et la durabilité de toutes ces réformes dépendent des résultats tangibles qui en résulteront ainsi que de la façon dont elles répondront aux espoirs de nos peuples, notamment des plus désavantagés.

Les partenaires avec lesquels nous coopérons, qui sont à l'avant-garde de ceux qui prônent le régime démocratique, semblent renoncer à la responsabilité qui leur incombe de veiller au maintien des institutions démocratiques. La plupart de nos pays, où la démocratie commence à émerger, font face à de graves problèmes faute de recevoir les ressources que leur avaient initialement promises leurs amis. Chacun de nos pays assiste à l'émergence de poches d'insatisfaction qui posent des défis et qui déstabilisent les fragiles fondations de nos jeunes démocraties. Le Lesotho comprend très bien que la démocratie et le développement se complètent, et c'est sur cette base qu'il demande à ses partenaires d'assumer à titre prioritaire leur responsabilité internationale, notamment dans ce domaine.

Au cours de ces deux dernières années, le Lesotho a été victime d'une sécheresse dévastatrice sans précédent, qui a gravement affecté sa production vivrière. Cette année, le nombre d'ares cultivés a été sensiblement réduit faute de précipitations. La sécheresse et le manque de vivres ont amené le Gouvernement à déclarer l'état d'urgence et à

lancer des appels pressants aux donateurs traditionnels ou nouveaux pour qu'ils nous fournissent des vivres. Hélas, les réponses reçues à ce jour ne sont guère encourageantes. Il est donc de mon devoir et de ma responsabilité de renouveler humblement cet appel à la communauté internationale par l'intermédiaire de l'Assemblée.

Le monde ne cesse de se rétrécir du fait de l'évolution de la technologie de pointe. Les progrès réalisés dans une partie du monde intéressent directement les États du reste du monde auxquels ils sont utiles. Une coopération plus étroite entre les partenaires est nécessaire et plus urgente que jamais. La coopération Sud-Sud doit être renforcée et universalisée. À cet égard, l'importance d'arrangements triangulaires pour la promotion et l'élargissement de la coopération Sud-Sud ne saurait être sous-estimée. Par ailleurs, toutes les nations du monde dépendent d'un transfert accru de techniques productrices modernes et efficaces pour être en mesure d'honorer les obligations et les engagements auxquels elles ont souscrit en vue de sauvegarder l'héritage commun de l'homme — la Terre — afin que les générations futures puissent y maintenir la vie.

Nombre d'entre nous font de leur mieux pour développer le potentiel intégral de leurs ressources humaines via l'éducation, de bons soins de santé, des conditions de vie et de travail saines et la satisfaction des besoins nutritionnels. Nous avons mis en place une politique de nature à atteindre ce noble objectif. La lenteur des progrès qui freine la découverte d'un remède permanent pour lutter contre la pandémie du sida ne cesse de nous inquiéter, et nous invitons toute l'humanité à n'épargner ni efforts ni ressources tant que subsistera la menace. Nous nous joignons donc aux appels lancés en faveur d'une plus grande volonté politique et d'un appui financier et matériel plus important pour favoriser la recherche scientifique et autre en vue de découvrir le remède à cette maladie.

Depuis longtemps, les nations du monde expriment leur désir de rehausser le système judiciaire international. Après qu'il eut été reconnu qu'une cour criminelle internationale est un élément essentiel pour faire respecter les droits de l'homme partout dans le monde, les Membres de l'ONU ont créé, il y a près de 50 ans, un nouveau système international de justice. Les progrès à cet égard sont toutefois lents.

Les atrocités commises dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda ont incité à créer une cour criminelle internationale permanente. Le Lesotho fait sienne l'idée de créer une telle cour d'ici à 1996. Le moyen le plus pratique à cet égard est de conclure un traité multilatéral qui entrerait en vigueur

dès qu'il aura été ratifié par un nombre raisonnable d'États. Nous croyons sincèrement que cette cour serait le vivant symbole des principes fondamentaux du droit criminel international. De plus, en étant apte à tenir pour responsables les auteurs individuels des violations des droits de l'homme, la cour pourrait compléter les poursuites engagées par les cours nationales et agir chaque fois que les États ne veulent ou ne peuvent traduire les auteurs des crimes en justice.

Il convient d'applaudir aux efforts louables que fait la Commission du droit international dans la préparation d'un projet de statut pour la cour. Il reste maintenant aux gouvernements et autres organes de société civile de renforcer le projet de statut afin d'en faire un modèle de justice, d'équité et d'efficacité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, S. E. M. Abdul-Karim Kabariti.

M. Kabariti (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que de commencer ma déclaration en vous félicitant, Monsieur le Président, et en félicitant également le Gouvernement et le peuple de votre pays, le Portugal, de votre élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale, qui coïncide avec le jubilé de l'ONU. Je suis certain que grâce à votre compétence et à votre expérience de diplomate ainsi qu'à votre profonde connaissance des affaires internationales vous saurez guider les délibérations de la présente session avec la plus grande efficacité et la plus grande compétence.

M. Abulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais aussi rendre un hommage très sincère à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a si bien guidé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts sincères, inlassables et dévoués qu'il consacre à la communauté internationale par le truchement de cette Organisation.

Ces dernières années, l'ordre mondial a été témoin de changements radicaux dans sa structure, dont certains ont eu des incidences positives et d'autres négatives. Du côté positif, on a vu de nombreux États évoluer vers la démocratie, la pluralité politique, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales. Cette évolution a été

accompagnée du désir naturel de voir se réaliser le développement économique et social. Les incidences négatives, quant à elles, se sont traduites par un cycle élargi de luttes raciales, nationales et religieuses dans certaines régions du monde, qui ont accusé un recul sensible du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu, de même qu'une régression de progrès de leur développement économique et social. Cette Organisation devrait peut-être à l'heure actuelle s'employer essentiellement à consolider la première tendance tout en s'efforçant de limiter dans la mesure du possible la seconde.

Face à un tel défi, le travail de réforme de l'ONU devrait s'effectuer de manière à raffermir son rôle et à en accroître l'efficacité tout en réalisant une transformation qualitative du travail de ses différents organes. Le Conseil de sécurité a besoin d'être restructuré en vue d'augmenter le nombre de ses membres de manière qu'il reflète une représentation équilibrée de pays développés et de pays en développement. La composition actuelle du Conseil, qui remonte aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, ne répond plus à l'équilibre des pouvoirs actuels au sens le plus large. Toute augmentation du nombre des membres permanents du Conseil devrait inclure des pays du monde en développement qui jouissent d'un certain poids politique, économique et démographique.

D'autre part, la prérogative du veto des cinq membres permanents devrait être revue et certains mécanismes du Conseil doivent être radicalement réformés, comme celui qui a trait aux sanctions économiques. La réforme de ce mécanisme devrait avoir pour effet, tout d'abord, de réduire autant que possible les effets des sanctions sur la population civile du pays contre lequel les sanctions sont imposées, et ensuite, d'indemniser les États tiers affectés par les sanctions proportionnellement aux dommages qu'ils ont subis.

Il est également indispensable de réaliser l'universalité de l'ONU conformément au paragraphe 1 de l'article 4 de la Charte, où il est stipulé que peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres États pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte. Il n'y a pas lieu de refuser l'admission à l'ONU d'un État quelconque pour des raisons politiques ou autres.

Les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui la pierre angulaire de l'ensemble du travail et des activités de l'ONU. Certes, mon pays, la Jordanie, est fier de prendre une large part à ces opérations; il estime toutefois nécessaire de continuer le processus d'examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix en raison du nombre et de l'ampleur croissants de ces opérations, ainsi que de la

nature variée des tâches entreprises par les défenseurs de la paix et des dangers auxquels ils sont exposés.

En même temps, nous soulignons la nécessité de renforcer les efforts destinés à consolider les fondations et les bases de la diplomatie préventive qui ont pour but d'empêcher que des conflits n'éclatent ou ne s'aggravent, en plus de la création de mécanismes aux fins du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

Quant à la crise financière dont souffrent les opérations de maintien de la paix, non seulement elle en compromet le rendement et la bonne exécution, mais elle affecte aussi la participation de nombreux pays en développement à ces opérations. En effet, plusieurs pays hésitent aujourd'hui à participer parce qu'ils n'ont pas été remboursés à temps. Cette situation, si elle persiste, risque d'influencer négativement le caractère international souhaité de la structure des forces de maintien de la paix et d'entraîner l'exclusion des pays en développement, limitant ainsi la participation aux pays développés qui sont financièrement en mesure de supporter le financement de leur participation.

La seule solution à ce problème consiste à ce que tous les pays honorent à temps leurs obligations financières, surtout les pays qui contribuent le plus au budget de l'Organisation des Nations Unies. La Jordanie a appuyé la création d'un fonds spécial pour aider, si besoin est, à lancer de nouvelles opérations. Une partie du capital de ce fonds devrait être affectée au remboursement des pays en développement qui participent à ces opérations. De ce point de vue, nous estimons qu'il convient d'apporter des amendements au mécanisme de remboursement, afin que les pays en développement qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix puissent être remboursés en priorité.

La fin de la bipolarité Est-Ouest, qui régnait du temps de la guerre froide, et la disparition de la ligne de démarcation idéologique qui divisait le monde en deux camps devraient nous inciter à profiter de l'occasion historique que nous offre la période de transition actuelle pour poser des bases nouvelles à la coopération Nord-Sud et pour réduire l'écart économique qui les sépare. Le premier pas vers ce but serait peut-être de trouver des solutions radicales au problème de l'accumulation de la dette des pays en développement.

Alors que mon pays se félicite de la création de l'Organisation mondiale du commerce et a posé sa candidature pour en devenir membre, nous demandons que l'on

étude en profondeur les fondations et les contrôles sur lesquels repose la liberté du commerce. Nous demandons également que soient revues les stratégies du développement économique au niveau international, en vue de leur amélioration, selon les principes du développement durable pour arriver à ce but précieux qu'est la conservation de l'environnement.

Alors que la paix et la stabilité mondiales sont parmi les préalables les plus importants du développement économique et du développement social qu'il entraîne, le cycle du développement ne sera toutefois pas complet sans un renforcement des fondements de la démocratie et de la justice sociale qui mènent à un accroissement du développement et favorisent ainsi la paix et la stabilité.

Déoulant de la conviction de S. M. le Roi Hussein que des liens étroits unissent la paix, la démocratie et le développement, la participation sincère de la Jordanie au processus de paix est allée de pair avec le renforcement de la démocratie et la consolidation du pluralisme politique en Jordanie. Chacun sait que le processus de paix amorcé à Madrid il y a quatre ans a abouti, entre autres, à la conclusion du Traité de paix jordano-israélien, qui a permis à la Jordanie de récupérer tous ses droits territoriaux et ses droits sur l'eau. Ce traité a jeté les bases d'une relation équilibrée fondée sur les intérêts mutuels et égaux d'Israël et de la Jordanie et, de ce fait, a une influence positive sur la paix, la stabilité et le bien-être des peuples de la région.

Des efforts accrus sont actuellement déployés pour faire progresser rapidement et considérablement la qualité du développement économique régional du Moyen-Orient. Les États de la région manifestent beaucoup d'intérêt à l'égard du Sommet économique d'Amman, qui se tiendra à la fin d'octobre 1995 dans le cadre de la coopération régionale, un des résultats du volet multilatéral du processus de paix.

La Jordanie envisage avec optimisme la prochaine conférence de Barcelone, dont l'objectif est l'établissement d'un partenariat associant les États de la Méditerranée, ce qui contribuerait à la consolidation de l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient. À ce sujet, j'aimerais exprimer notre profonde gratitude pour le rôle joué par l'Europe, le Japon et les autres États qui ont participé au volet multilatéral du processus de paix et qui, avec les États-Unis d'Amérique, appuient les efforts de développement en Jordanie et de consolidation de la paix dans la région.

La participation de la Jordanie au volet multilatéral du processus de paix est née de sa conviction qu'il est nécessaire de trouver des solutions efficaces aux problèmes qui se sont accumulés au fil des nombreuses années qu'a duré le conflit israélo-arabe, dont le plus important est la question des réfugiés. À cet égard, nous saluons le rôle remarquable joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et soulignons l'importance de ce rôle et des services essentiels que l'Office offre aux réfugiés. C'est pourquoi mon pays, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, estime qu'il est nécessaire que le travail accompli par l'UNRWA se poursuive et même que les services offerts soient élargis — ce qui exigerait le renforcement du budget de l'UNRWA —, et ce, jusqu'à ce qu'une solution définitive au problème des réfugiés soit élaborée dans le cadre de leur retour et de leur indemnisation, comme le prévoient les résolutions de l'ONU et les principes du droit international. Ainsi, si nous prenons acte des contributions des États donateurs, nous les appelons, de cette tribune, à apporter leur contribution au budget de l'UNRWA afin d'atteindre ce noble objectif.

Par ailleurs, mon pays appuie tous les efforts visant à faire progresser les négociations dans les autres volets bilatéraux pour que s'applique dans les faits le principe d'échange de territoire contre la paix, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui constituent les termes de référence fondamentaux du processus de paix.

À cette occasion, j'aimerais saluer l'évolution très importante qui s'est produite dans le volet palestinien-israélien avec la conclusion de l'Accord de Taba sur l'élargissement de l'autonomie en Cisjordanie, suivie de la signature de cet accord à Washington, le 28 septembre 1995.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer l'appui total de la Jordanie à l'Autorité nationale palestinienne pour les efforts sincères qu'elle accomplit pour atteindre les objectifs d'une paix juste et durable dans la région. Nous croyons que ces efforts se traduiront par l'établissement de l'État indépendant de Palestine, dont la capitale sera la ville sainte d'Al Qods, en tant que concrétisation des espoirs et des aspirations du peuple palestinien frère.

Ma délégation n'a épargné aucun effort au cours de la Conférence d'examen et de prorogation des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995 pour que cette conférence donne des résultats positifs qui viendraient étayer le Traité, importante pierre

angulaire du régime international de non-prolifération, et qui favoriseraient son universalité grâce à l'adhésion de tous les États, y compris Israël, et le placement par ce dernier de ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de même qu'ils offriraient des garanties de sécurité adéquates aux États non dotés d'armes nucléaires.

En plus de la décision de proroger indéfiniment le Traité et de renforcer le processus de réexamen, la Conférence a également adopté une résolution sur le Moyen-Orient qui préconise, entre autres, la prise des mesures nécessaires pour établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

La Jordanie a participé activement et de bonne foi à tous les pourparlers régionaux relatifs au contrôle des armements et à la sécurité régionale dans le cadre du volet multilatéral du processus de paix. Nous espérons que ces pourparlers permettront la réalisation des objectifs visés, dont la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et l'arrêt de la course aux armements régionale dans le domaine des armes classiques. Ces efforts ont commencé récemment à porter leurs fruits, comme démontré par la décision prise d'établir trois centres de sécurité régionale à Amman, à Doha et à Tunis. Nous nous devons de souligner ici que la mise sur pied de ces centres ne signifie absolument pas une acceptation du statu quo et de tous les déséquilibres qu'il comporte, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Le principal objectif ayant inspiré l'établissement de ces centres était d'établir des mesures de confiance entre les États de la région et de redresser les déséquilibres actuels afin que le Moyen-Orient devienne plus sûr et plus stable, comme le prévoit le Traité de paix jordano-israélien.

Au plan international, nous espérons que les négociations en cours au sein de la Conférence du désarmement de Genève déboucheront sur la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires avant la fin de l'année prochaine. Nous espérons également que la Conférence du désarmement entreprendra, après cela, des négociations en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction de la production de matière fissile destinée à la fabrication d'armes nucléaires et d'une autre convention qui apporte des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Pour ce qui a trait à la situation dans le Golfe, la Jordanie réaffirme l'intérêt qu'elle porte à la sécurité dans cette région vitale et son désir fervent de voir s'établir de solides relations de coopération fondées sur le respect

mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures de tout État. À cet égard, la Jordanie soutient vigoureusement et se range du côté du droit des Émirats arabes unis à la souveraineté sur les trois îles occupées par l'Iran. La Jordanie appuie aussi tous les efforts déployés en vue de mettre fin à l'occupation iranienne, afin que des relations de bon voisinage entre les États de la région puissent être établies et consolidées.

Si nous apprécions la décision positive prise par l'Iraq en reconnaissant la souveraineté du Koweït et ses frontières internationales, nous soulignons la nécessité d'oeuvrer à la levée des sanctions imposées au peuple frère d'Iraq, en vue de mettre fin à ses souffrances, de préserver l'unité et l'intégrité de l'Iraq — peuple et territoire — et d'empêcher sa fragmentation qui mettrait en péril la sécurité de la région. La Jordanie souligne également la nécessité de régler la question des Koweïtiens détenus et portés disparus. C'est là, à nos yeux, une question de la plus haute importance, en raison de ses dimensions juridiques et humanitaires. Nous demandons à l'Iraq de respecter et d'appliquer en totalité les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin d'honorer l'engagement d'appliquer comme il convient les résolutions du Conseil, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Cela dit, la Jordanie affirme sa solidarité et sa sympathie à l'égard du peuple iraquien dans l'épreuve qu'il traverse et souligne la nécessité de respecter ses droits et ses aspirations légitimes à la liberté, à la démocratie et à la préservation de son unité. C'est la conscience pure que la Jordanie adopte cette attitude, conformément à la Déclaration des droits de l'homme et à la Charte des Nations Unies.

La Jordanie a toujours exprimé clairement sa position sur la situation tragique qui règne en République de Bosnie-Herzégovine. Elle appuie la souveraineté et l'indépendance de cette jeune république et affirme la nécessité de mettre fin à l'agression serbe dont elle est victime. La Jordanie a également appuyé la position du Groupe de contact établi par l'Organisation de la Conférence islamique, qui a lancé un appel en faveur de la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie, conformément à son droit naturel de légitime défense. Aujourd'hui, après les derniers événements positifs que représentent la Déclaration de principes convenue entre les Ministres des affaires étrangères des États parties au conflit sous les auspices du Groupe de contact occidental, et la décision de cessez-le-feu, la Jordanie appuie la position du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et le félicite de la souplesse dont il a fait preuve en vue de parvenir à un accord. Nous attachons beaucoup d'importance à la poursuite de la diplomatie étayée par la

force, qui a amené les Serbes à retirer leurs armes lourdes des zones entourant Sarajevo, la capitale — ce qui a signifié la cessation des bombardements dirigés contre les civils — et a abouti, par la suite, à la Déclaration de principes dont je viens de parler.

Si nous sommes sur le point d'établir un ordre mondial plus sûr et plus stable qui soit fondé sur les valeurs de la liberté, de la tolérance et de l'égalité, nous devons rappeler les appels lancés précocement par la Jordanie, au cours des années 80, lorsque S. A. R. le Prince héritier Hassan a demandé que soit établi un nouvel ordre mondial humanitaire. Ces appels ont trouvé un écho dans les travaux de l'Assemblée générale et se sont traduits par des résolutions demandant et encourageant l'établissement et la consolidation d'un tel ordre mondial. Peut-être ce nouvel ordre mondial humanitaire, dont les objectifs placent l'être humain au centre de l'action internationale dans des domaines comme l'élimination de la pauvreté, le chômage et la réduction de l'écart entre riches et pauvres, au niveau tant de l'individu que de la société, pourra-t-il fournir la base solide sur laquelle nous pourrions édifier le nouvel ordre mondial souhaité dont les paramètres n'ont pas encore pris forme.

Dans le même ordre d'idées, nous devrions encourager un dialogue entre les religions. Un tel dialogue permettrait de combler l'écart qui existe entre les croyances et les concepts de millions d'êtres humains et de faire de grands progrès vers la promotion du développement humain. Si l'on y parvient, ce dialogue limiterait les conflits religieux, sectoriels et ethniques, tant au sein d'une même société qu'entre diverses communautés au niveau international. Peut-être est-ce là une chance qui s'offre maintenant à nous, grâce à la fin de la guerre froide et des conflits idéologiques et politiques. Cela pourrait être une occasion exceptionnelle et historique d'activer le dialogue entre les religions, et d'y ajouter ainsi une nouvelle et précieuse instance aux instances de dialogue qui existent déjà.

En Jordanie, nous avons toujours préconisé le dialogue entre les religions, dans lequel nous voyons un moyen sûr de lutter contre le fanatisme aveugle et les stéréotypes. Pour parvenir à cet objectif, et au moment où la tâche ardue d'établissement d'un nouvel ordre mondial est en cours, nous ne devons pas marginaliser un milliard de musulmans, les exclure ou finalement les pousser au radicalisme. Les musulmans doivent être des partenaires dans l'édification de ce nouvel ordre mondial et prendre une part active à son développement.

La manière dont on cherche actuellement à déformer l'image radieuse de l'islam nous préoccupe au plus haut point. Le phénomène insidieux qu'est l'anti-islamisme, qui repose sur des généralisations injustifiées, vise à ternir l'image de marque des musulmans et à les stigmatiser en les dépeignant comme des terroristes et des extrémistes aveugles, afin de dénaturer totalement l'image de l'islam. La question mérite davantage d'attention de la part de cette Organisation internationale. Il ne faudrait pas oublier le fait que l'islam est une civilisation capable de s'adapter, qui englobe toutes les nuances de l'opinion politique et toutes les formes de pensée religieuse, outre une vaste expérience humaine revêtant de multiples aspects. La Jordanie prie instamment les États Membres de cette Organisation internationale de s'efforcer de mieux comprendre l'islam en tant que religion, en tant que culture et en tant que civilisation, et de rejeter le phénomène de l'antagonisme contre l'islam sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour terminer, la voie menant à un monde de paix, de sécurité et de stabilité peuplé par des sociétés démocratiques, un monde dont le principal objectif serait de parvenir au plus haut niveau de développement économique et social, est, certes, une route longue et difficile. Mais la réalisation de ces nobles objectifs de la Charte des Nations Unies mérite nos sacrifices et exige une action plus sérieuse et plus sincère au niveau international.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Ghana, S. E. M. Obed Asamoah.

M. Reyn (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

M. Asamoah (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) :
Nous nous réjouissons de voir M. Freitas do Amaral présider cette session importante, non seulement parce que nous avons confiance en ses qualités exceptionnelles et en sa compétence reconnue, mais aussi en raison des liens historiques de longue date qui unissent le Portugal et le Ghana, liens qui remontent en fait à 500 ans. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans la direction des affaires de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

À son prédécesseur, mon frère et collègue de la Côte d'Ivoire, nous disons «merci» pour l'heureuse manière dont il s'est acquitté de ses fonctions. Il nous a dirigés à travers des questions extrêmement complexes et difficiles, telles que la restructuration et la réforme des Nations Unies, en particulier l'élargissement du Conseil de sécurité. La patient-

ce, la sérénité et l'habileté dont il fait preuve tout au long de sa présidence lui valent l'admiration de tous.

Nous tenons aussi à exprimer à M. Boutros Boutros-Ghali nos remerciements et notre reconnaissance pour son énergie inlassable, son engagement remarquable envers l'indépendance des Nations Unies et sa détermination inébranlable pour aider à réinstaller l'Organisation sur des bases plus solides.

Atteindre 50 ans, que ce soit pour une personne ou pour une institution, est une occasion appropriée de se réjouir, et nous attendons tous avec impatience les festivités qui sont prévues pour la fin du mois en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce doit être également l'occasion de faire un bilan sérieux des succès obtenus et des progrès réalisés, ainsi que de procéder à une analyse en profondeur des échecs essuyés et du meilleur moyen de les surmonter.

En 1945, 51 États, en signant la Charte des Nations Unies et en créant cette Organisation, ont inauguré une ère nouvelle des affaires internationales. Je rappelle que seulement quatre pays africains étaient Membres des Nations Unies au moment de leur création. Aujourd'hui, les Nations Unies sont composées de 185 États Membres, parmi lesquels l'Afrique compte maintenant ce qui est peut-être la représentation la plus large.

Le fait même que les Nations Unies se soient développées ces 50 dernières années pour attirer dans leurs rangs presque tous les États souverains de la communauté internationale est l'indice d'une évolution positive. Cela est important compte tenu de l'interdépendance croissante des États et de l'intérêt porté par la communauté internationale au règlement des questions complexes et multiples de la vie contemporaine.

À ceux qui critiquent les Nations Unies, et l'Assemblée générale en particulier, en leur reprochant d'être une sorte de moulin à paroles, je dirai que la tradition de la discussion et des débats, de l'écoute des autres et de l'appréciation de leurs points de vue est d'une grande importance. C'est précisément la raison de l'existence même de cette instance. Ce n'est que par un tel processus que des vues diverses peuvent être harmonisées et qu'il est possible d'arriver à des compromis. Mais même les sceptiques admettront que le bilan des Nations Unies en matière de progrès humanitaire et social dans le monde entier, ainsi qu'en matière de décolonisation et de règlement des différends et des conflits, est appréciable.

Nous espérons que la fin de la guerre froide amènerait dans son sillage une ère nouvelle de paix durable et d'harmonie internationale; cet espoir a été brutalement déçu. Il est vrai que beaucoup de choses ont changé, mais pas toutes. Les conflits perpétuels du passé prennent des dimensions nouvelles et troublantes avec le nettoyage ethnique, le génocide et les formes véhémentes de nationalisme qui menacent la tranquillité internationale. Ce cinquantième anniversaire est l'occasion appropriée pour tous les États de considérer soigneusement la façon dont ces problèmes peuvent être contenus efficacement. Les événements récents nous encouragent et nous poussent à espérer que l'horrible conflit en Bosnie-Herzégovine peut être réglé et qu'il le sera, et nous devons rendre hommage aux États-Unis pour cette évolution de la situation.

Nous notons également avec reconnaissance les récents accords israélo-palestiniens signés à Washington; c'est là un autre jalon dans les progrès réalisés en vue d'une paix authentique au Moyen-Orient. Nous voudrions cependant inviter instamment toutes les parties à faire preuve d'une souplesse et d'une compréhension accrues pour assurer un règlement complet du problème du Moyen-Orient qui, entre autres, comprendrait l'autodétermination intégrale pour le peuple palestinien et la restitution des terres arabes occupées.

Aucun conflit ne peut être résolu sans que les parties acceptent d'être raisonnables et disposées au compromis. Les Afghans, les Somaliens et autres risquent d'être négligés, et ils doivent prendre conscience de cette réalité. Les dirigeants des factions en guerre dans ces pays doivent se rendre compte de l'énorme responsabilité qui pèse sur leurs épaules et s'abstenir de condamner leurs compatriotes à une boucherie interminable et insensée.

Les pays en développement vivent généralement dans des conditions économiques difficiles en raison d'un climat économique international défavorable. On ne saurait trop insister sur la nécessité de prendre des mesures internationales pour restructurer l'économie mondiale afin de régler les problèmes de la pauvreté absolue, de la malnutrition, de la maladie et de l'analphabétisme, entre autres, dans les pays en développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons des succès mesurés des conférences mondiales importantes qui ont eu lieu cette année, en particulier la Conférence sur la population du Caire, le Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, et en particulier de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing. Le fait que la communauté internationale a été en mesure d'améliorer et d'accepter un ensemble de directives pour une action future dans chacun de ces domaines

sociaux d'une importance vitale est en soi une réussite remarquable. Nous comptons que tous feront preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre ce qui a été convenu.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'examen et de la prorogation, en avril dernier, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous regrettons que, si peu après la prorogation indéfinie du TNP, les craintes mêmes qui avaient amené certains d'entre nous à remettre en question la sagesse d'une prorogation indéfinie aient été ravivées par la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique. Nous avons dit qu'une prorogation indéfinie n'encouragerait pas véritablement les puissances nucléaires à faire de nouveaux progrès sur la question de la maîtrise des armements. Nous nous devons de condamner clairement le non-respect des dispositions découlant implicitement de la prorogation indéfinie du TNP. Espérons que les leçons de la condamnation quasi universelle des essais nucléaires français seront tirées et que des mesures seront prises en vue de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais et au sujet d'autres questions importantes appartenant au domaine du désarmement.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies continuent de prendre une grande importance dans la gamme d'activités des Nations Unies. Elles constituent une réponse claire à des besoins urgents dans diverses parties du monde, et, au Ghana, nous continuons d'essayer d'apporter une contribution modeste en participant à des missions, comme au Rwanda par exemple. Nous sommes heureux de noter que l'on se penche beaucoup sur la question de savoir comment améliorer et renforcer le rôle des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Nous continuerons de participer activement à ces discussions, et nous espérons qu'il sera possible de convenir de nouveaux accords dont nous profiterons tous.

À ce sujet, ma délégation regrette profondément le retard dans le remboursement par les Nations Unies des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents — dont le mien — pour couvrir les dépenses entraînées par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises pour corriger cette situation aussi rapidement que possible. Bien entendu, la tâche sera grandement facilitée si les États Membres en retard dans le versement de leurs contributions s'en acquittent. Nous les incitons à le faire dans les plus brefs délais.

Toujours au sujet du maintien de la paix, je voudrais dire quelques mots sur ce que nous, en Afrique de l'Ouest,

avons essayé de faire au Libéria. Dans l'esprit des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Traité portant création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), les pays de l'ECOWAS ont pris l'initiative de former un Groupe de contrôle du cessez-le-feu pour mettre un terme à l'effusion de sang au Libéria. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que les Accords d'Abuja ainsi que des accords antérieurs ont permis le rétablissement d'une paix relative dans ce pays.

Le défi, aujourd'hui, est de compléter le processus de mise en oeuvre. Cela exigera un accroissement considérable des troupes, ainsi que des moyens logistiques pour l'ECOMOG et pour le cantonnement, le désarmement et la réinstallation des forces rivales engagées dans la guerre civile. Une aide internationale est hautement nécessaire pour répondre à ces objectifs. On espère qu'une réponse viendra lors de la conférence d'annonces de contributions prévue pour la fin de ce mois.

Ce que l'ECOMOG a fait pour le Libéria est un bon exemple de la façon dont les organisations régionales et sous-régionales doivent aider l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais l'ONU aura besoin de surmonter des obstacles doctrinaux et de développer des principes qui faciliteront des opérations combinées s'appuyant sur des initiatives sous-régionales et sur un financement intégral ou partiel assuré par les Nations Unies.

S'agissant du Rwanda, le Ghana a de nouveau démontré la profondeur de son engagement envers le maintien de la paix et de la sécurité internationales en envoyant des troupes sur la ligne de front. Nos actions parlent d'elles-mêmes. Le Libéria et le Rwanda sont les derniers exemples en date d'une longue histoire de participation du Ghana aux opérations de maintien de la paix. Nous continuerons de contribuer où et quand on nous le demandera. C'est pourquoi le Ghana a parrainé la préparation d'un glossaire anglo-français de termes de maintien de la paix, qui fournit une terminologie précise des mots clefs régulièrement utilisés sur le théâtre des opérations. Notre gratitude s'adresse aux Gouvernements britannique, français et sénégalais, qui ont aidé à faire aboutir ce projet.

Les problèmes économiques de l'Afrique sont trop bien connus pour que j'y revienne. Permettez-moi d'indiquer que certains de nous commencent à s'interroger sur le réel désir de la communauté internationale d'aider l'Afrique à s'aider elle-même. Des conférences et séminaires successifs ont eu lieu au cours des dernières années sur cette question. Des études du Fonds monétaire international

(FMI), de la Banque mondiale et de nombreuses autres institutions ainsi que de personnalités renommées ont été publiées, analysant en profondeur chaque dimension des problèmes du continent.

Les pays africains se sont engagés à plusieurs reprises à entreprendre des réformes économiques et institutionnelles de grande ampleur, dans la mesure où leurs efforts seraient complétés par le soutien matériel indispensable de la communauté internationale, en particulier des pays développés.

Bien que ne sous-estimant pas l'aide que l'Afrique a reçue au cours des dernières années, je dois signaler la vive déception de nombre d'entre nous en Afrique de constater que le volume d'aide attendu n'est jamais venu. En outre, les mesures indispensables quant à la dette et à l'aide qui auraient pu compléter ce tableau n'ont pas non plus atteint un niveau suffisant.

Cela est tout à fait regrettable quand on songe aux grands risques politiques que beaucoup de gouvernements africains ont pris en mettant en oeuvre en toute bonne foi de douloureux programmes d'ajustement structurel qui ont eu des effets sévères sur leurs peuples. Cela est aussi regrettable quand on songe qu'en Afrique l'exercice du pouvoir par la population s'est considérablement développé, ainsi qu'il ressort de la mise en place d'autorités constitutionnelles dans de nombreux pays. Il faut éviter de donner l'impression que la communauté internationale veut délibérément marginaliser le continent africain. Le problème de la pauvreté en Afrique, s'il n'est pas traité sérieusement, pourrait faire peser de graves dangers sur la paix et la sécurité internationales. De nombreux conflits en Afrique sont dus à des problèmes de développement et pourraient facilement prendre des dimensions internationales.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut chercher à lutter contre l'arrogance du pouvoir et le retour à des pratiques colonialistes comme en témoignent le blocus économique injustifié contre Cuba et les sanctions imposées à la Libye. De telles actions, particulièrement lorsqu'elles sont cautionnées par l'ONU, ne peuvent que miner l'intégrité de cette Organisation. La fin de la guerre froide doit nous rendre plus vigilants contre toute tentation de faire de l'ONU un instrument de politique étrangère d'un pays ou d'un groupe de pays. Si cela se produit, des organisations régionales et sous-régionales seront tentées de remettre en question et/ou de ne pas respecter les décisions des Nations Unies. Cela constituerait un développement tragique qui doit être évité à tout prix. C'est pourquoi le Ghana, comme d'autres pays membres de l'OUA, demande au Conseil de

sécurité de lever les sanctions injustifiées contre la Libye et de rechercher une solution pacifique à l'affaire de Lockerbie et aux autres questions connexes. Nous devons naturellement être tout à fait résolus à lutter contre le terrorisme sauvage.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement du Ghana à l'égard des Nations Unies en tant que meilleur espoir pour la paix et la coopération internationale. Longue vie à l'Organisation des Nations Unies!

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, S. E. M. Tserenpiliin Gombosuren.

M. Gombosuren (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord présenter à S. E. M. Freitas do Amaral mes sincères félicitations pour son élection aux hautes fonctions de Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous sa direction compétente, l'Assemblée réussira à faire avancer les nobles objectifs de notre Charte. Je voudrais aussi exprimer la vive reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, l'Ambassadeur Amara Essy de la Côte d'Ivoire, qui a présidé avec beaucoup de compétence les nombreuses activités de notre Assemblée au cours de la quarante-neuvième session.

L'année 1995 se signale tout particulièrement par ses anniversaires exceptionnels. Le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale est célébré à travers le monde avec un nouvelle prise de conscience sur ses douloureux enseignements.

Cela coïncide avec le jubilé de la création de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte consacre les aspirations de nos prédécesseurs qui, ayant connu les horreurs d'une guerre dévastatrice, se sont engagés à préserver les nouvelles générations du fléau de la guerre et à régler les différends internationaux de façon pacifique.

Au moment de cette célébration historique, il est tout à fait opportun de rendre hommage aux architectes de la Charte, dont la vision en a fait un instrument précieux et viable.

La famille des Nations Unies regroupe 185 États Membres souverains, ce qui atteste réellement de l'universalité et de la validité réelles de ses objectifs et principes. L'Organisation mondiale a servi de puissant moteur à l'amorce de changements remarquables dans les relations

internationales et dans le processus de développement des nations.

L'ONU a à son crédit des réalisations remarquables quant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à la canalisation des efforts de la communauté internationale pour mettre fin au colonialisme et à l'apartheid, à la contribution apportée à l'indépendance et à la souveraineté des pays en développement ainsi qu'à l'appui donné à leur développement socio-économique, à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à la protection et à la préservation de l'environnement, et à la promotion de l'éducation, de la culture, de la science et de la santé.

On peut dire qu'au coeur de ces réalisations se trouve la prise de conscience grandissante par la communauté internationale de l'importance des priorités mondiales et des tendances objectives de l'évolution historique, ainsi que de la sagesse nécessaire pour maîtriser la philosophie consistant à ajuster au mieux les intérêts divergents des États.

Cependant, les annales d'un demi-siècle d'existence de l'Organisation ne contiennent pas que des succès. Certains chapitres dépeignent les échecs et les revers de l'Organisation lorsqu'elle était effectivement entravée par les antagonismes idéologiques qui prévalaient alors et par l'affrontement entre les blocs militaires. Il est arrivé que des États souverains ne puissent exercer leur droit de devenir Membres des Nations Unies. La Mongolie, pour sa part, qui pendant la seconde guerre mondiale avait résolument pris parti pour les forces alliées et les autres nations éprises de paix et avait apporté son humble contribution à la grande victoire, a été, jusqu'en 1961, empêchée d'exercer son droit légitime de se joindre à l'Organisation mondiale.

La toute proche célébration solennelle du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation d'un nombre jamais égalé de dirigeants mondiaux, prouve que la communauté internationale, en inscrivant son présent et son avenir sous l'égide des Nations Unies, place en elles toutes ses aspirations. Nous espérons que la réunion commémorative extraordinaire sera couronnée par l'adoption d'un document clairvoyant réaffirmant les objectifs et les principes fondamentaux consacrés dans la Charte et énonçant des stratégies d'avenir à la mesure des défis du nouveau millénaire. À cet égard, les rapports très enrichissants du Secrétaire général, l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement et leurs Suppléments, nous aident beaucoup à reconsidérer nos conceptions concernant la paix, la sécurité et le développement, ainsi qu'à réfléchir collectivement à notre avenir.

Les Nations Unies ont servi de catalyseur à la convocation d'une série de conférences mondiales — conférences sur la protection de l'enfance, sur l'environnement, sur les droits de l'homme, sur la population et le développement social et sur la promotion des femmes — qui ont mené à l'élaboration de stratégies communes et de programmes d'action précis valables tant pour le présent que pour le XXIe siècle. Pour assurer la pleine mise en oeuvre de cette stratégie globale du développement humain durable, il est indispensable de rationaliser les mécanismes de coopération multilatérale existants. Je voudrais souligner ici l'urgente nécessité de réformer l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, notamment en accroissant l'efficacité des organisations dans les domaines économique et social et en améliorant leur coordination.

Les changements considérables intervenus depuis la fin de la guerre froide ne se sont, en fait, pas étendus aux relations économiques, domaine qui est l'une des grandes préoccupations des Nations Unies. Les injustices et les déséquilibres persistants, les tendances protectionnistes, l'accroissement du fardeau de la dette extérieure, l'incapacité de prendre équitablement part au processus international de prise de décisions, et le déclin des moyens mis au service de l'aide publique au développement, entravent considérablement les efforts faits par les pays en développement pour s'attaquer à leurs problèmes socio-économiques pressants.

La Mongolie appuie pleinement les initiatives du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77 pour attirer l'attention de la communauté internationale, et notamment du Groupe des Sept, sur ces problèmes aigus. Il va sans dire que cet objectif commun ne pourra être atteint que par une action conjointe Nord-Sud.

La persistance et la prolifération des guerres et des situations de crise dans le monde démontrent que les attitudes classiques du recours à la force comme moyen typique de régler les différends ont toujours cours et que la valeur de la personne humaine et son droit à la vie continuent d'être niés.

C'est pourquoi les Nations Unies ont eu, ces dernières années, à étendre leurs activités dans les domaines du maintien ou du rétablissement de la paix et de la diplomatie préventive. En dépit des difficultés rencontrées et de la complexité grandissante de leurs missions, les opérations de maintien de la paix ont été le plus souvent couronnées de succès là où elles sont intervenues pour rétablir la paix et une situation normale. Les échecs enregistrés par l'Organi-

sation ne devraient cependant pas compromettre son action future. Les enseignements tirés de ces échecs devraient aider l'Organisation à jauger avec lucidité son potentiel et ses limites et lui permettre d'agir en fonction de mandats clairs et réalisables.

Si nous voulons que le Conseil de sécurité soit à l'image des réalités présentes et en mesure de relever les défis qui l'attendent, le processus de réforme — la démocratisation de ses méthodes de travail et l'instauration d'une plus grande transparence de ses activités — doit être intensifié. La Mongolie est convaincue que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité devrait reposer sur les principes de justice et de représentation équitable. Cela devrait notamment se faire par l'entrée de pays d'envergure mondiale, comme le Japon et l'Allemagne, de même que de représentants des pays en développement.

Il importe de prendre des mesures précises pour assurer la pleine mise en oeuvre de la résolution relative à la protection et à la sécurité des petits États adoptée à la dernière session. La Mongolie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général concernant les besoins spécifiques de développement des petits États Membres, et espère que les idées et les recommandations contenues dans ce document trouveront leur concrétisation dans les activités des Nations Unies.

La Mongolie est très sensible à la compréhension dont fait montre la communauté internationale à l'égard des problèmes et des épreuves des pays en transition et à l'appui apporté à leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale. La décision prise par l'Assemblée d'examiner la question à sa cinquante et unième session est, selon nous, très importante. Ma délégation espère que le prochain rapport du Secrétaire général qui traitera de cette question prendra dûment compte des caractéristiques de tous les pays, notamment de la situation géographique, des conditions climatiques et des problèmes de développement de l'infrastructure.

Nous applaudissons à l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, qui est reconnue de toutes parts comme une réalisation historique et le fruit d'un effort coopératif déployé par les Nations Unies. Il est inutile de souligner l'importance de cette Convention pour des pays comme la Mongolie, qui est un pays en développement géographiquement désavantagé, sans littoral, avec un réseau routier et un système de transports inadéquats.

La délégation mongole espère que l'Assemblée générale approuvera à la présente session les recommandations

adoptées en juin dernier par la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et en transition et les représentants des pays donateurs et des institutions financières et de développement.

Nous croyons que l'Organisation mondiale du commerce facilitera l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial international, et assurera la protection de leurs intérêts grâce aux bénéfices découlant du mécanisme de discipline commerciale.

L'ordre du jour du désarmement a été mis en relief cette année par la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a examiné le fonctionnement du Traité et a décidé de le proroger indéfiniment.

Parmi les objectifs et les principes importants visant le renforcement du processus de désarmement nucléaire par des mesures pratiques, il convient de mentionner particulièrement ceux relatifs à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Il est cependant déplorable que deux États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération procèdent, contrairement aux engagements pris, à des essais nucléaires et aient déclaré leur intention de les poursuivre. L'interdiction complète des essais récemment annoncée par l'Administration des États-Unis devrait, à notre avis, accélérer les négociations sur le traité de sorte qu'il puisse être conclu l'année prochaine.

Nous tenons à dire que nous sommes préoccupés par la lenteur de la ratification de la Convention sur les armes chimiques, qui retarde inutilement son entrée en vigueur. Nous demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention dès que possible.

La Mongolie se félicite de l'accord intérimaire sur la deuxième étape de l'autonomie conclu par l'OLP et Israël dans le cadre de la pleine réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Cet accord représente un grand pas en avant vers la consolidation du processus de paix au Moyen-Orient.

Ma délégation se déclare également satisfaite des récents accords relatifs à l'ex-Yougoslavie, qui nous permettent d'espérer enfin une solution de la crise prolongée dans ce pays.

Nous croyons que la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés qui se tiendra prochainement en Colombie définira les tâches du

Mouvement dans les années à venir et apportera sa contribution aux efforts de la communauté mondiale afin de résoudre un grand nombre de problèmes interdépendants relatifs au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion du développement et du progrès.

Il importe au plus haut point qu'avec le renforcement de la paix, de la stabilité et de la croissance économique dans la région Asie-Pacifique, les contours d'une coopération régionale et sous-régionale acquièrent un caractère plus prononcé. Les progrès réalisés pour résoudre la question nucléaire concernant la péninsule coréenne ont eu une influence positive sur les perspectives d'un règlement global dans cette partie de notre région.

La Mongolie, conformément aux priorités de sa politique étrangère, s'efforce de participer plus activement au processus d'intégration régionale. Nous pensons que cette attitude bénéficiera d'un plus grand appui de la part d'autres gouvernements.

Plus de cinq ans se sont écoulés depuis que la Mongolie s'est engagée sur la voie de la démocratie et de la libéralisation économique. Les bases solides d'une nouvelle structure politique et de ses garanties juridiques ont été jetées. Le déclin économique a été enravé, et on commence à voir des signes de relèvement. Nous sommes très heureux de l'appui et de l'assistance que nous accordent la communauté mondiale, les pays donateurs et les organisations internationales, qui continuent de jouer un rôle important dans la consolidation de ces débuts prometteurs.

Cependant, les difficultés de la transition sont encore fortement ressenties; en particulier, le produit national brut est loin d'atteindre son niveau d'avant la crise, le niveau de vie baisse, et la pauvreté augmente. Dans ces circonstances, mon gouvernement, outre qu'il mobilise au maximum ses propres ressources, est obligé de chercher davantage d'aide à l'extérieur. À cet égard, nous attendons avec intérêt la cinquième conférence des donateurs, qui se tiendra à Tokyo au début de l'année prochaine.

Enfin, qu'il me soit permis de dire que j'ai bon espoir qu'à cette réunion commémorative, l'Assemblée générale examinera les points inscrits à son ordre du jour d'une manière constructive et adoptera des décisions répondant aux défis qui nous attendent.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'aviation civile des Fidji, S. E. le Sénateur Filipe Nagera Bole.

M. Bole (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple des Fidji, mes cordiales félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette cinquantième session historique. Nous sommes certains que, grâce à sa vaste expérience et à ses qualités de dirigeant, les délibérations de cette importante session de l'Assemblée générale seront couronnées de succès. Je voudrais également féliciter, au nom de ma délégation, S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Amara Essy, dont la présidence de la quarante-neuvième session a permis une conclusion heureuse des travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs et souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République des Palaos en tant que 185e Membre des Nations Unies.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le 13 octobre 1970, il y a donc 25 ans, les Fidji, État dont l'indépendance remontait à trois jours, sont devenues le 126e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Du haut de cette même tribune, le Représentant permanent désigné des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Semesa Sikivou, a déclaré ce qui suit :

«Je représente un petit pays perdu dans l'océan Pacifique. Néanmoins, mon gouvernement et notre peuple chérissent les principes et les idéaux qui ont présidé à la création des Nations Unies et qui ont fait de cette grande assemblée, au cours de ses 25 ans d'existence, l'un des principaux espoirs pour l'avenir de l'humanité. Nous sommes résolus à jouer notre rôle en toute humilité pour aider à maintenir et à promouvoir le noble but en vertu duquel l'Assemblée avait été créée : la fraternité de l'humanité.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1863e séance, par. 111*)

Aujourd'hui, je tiens à confirmer que depuis cette occasion mémorable rien n'a entamé notre détermination, laquelle est inébranlable. Les années qui se sont écoulées depuis lors ont montré que le noble objectif auquel avait fait allusion l'Ambassadeur Sikivou était en fait le ciment qui nous unit les uns aux autres dans notre quête d'un destin mondial commun. Les principes et les idéaux qui ont inspiré les architectes des Nations Unies continuent d'être les nobles objectifs qui sont pour nous autant de défis à relever.

C'est aujourd'hui un grand jour pour les Fidji qui célèbrent leurs 25 années d'existence en tant que nation. Et si les anniversaires sont l'occasion de se réjouir, ils doivent aussi être l'occasion de réfléchir, de faire le bilan et de rendre grâce. Les Fidji, pour leur part, ont une dette de reconnaissance envers leurs amis de la communauté internationale qui les ont aidés au fil des années. Depuis le moment où, il y a plus de 20 ans, notre frêle embarcation a entrepris son long voyage, au milieu des écueils et des récifs, nous avons été réconfortés de voir que nous avions tant d'amis prêts à nous indiquer où se trouvaient les phares et les balises qui nous permettraient de choisir un cap susceptible de donner un sens à notre indépendance. Au nom du Gouvernement et du peuple fidjiens, j'ai aujourd'hui le devoir solennel de dire merci à tous nos amis. Tandis que notre embarcation poursuit sa route, nous sommes certains de pouvoir continuer à compter sur les conseils et l'aide de nos amis. Cela vaut aussi pour les Nations Unies, à laquelle nous apprécions au plus haut point d'appartenir comme nous apprécions vivement l'aide qu'elles nous apportent.

Il y a 50 ans, l'ONU a été créée pour éliminer le fléau de la guerre et créer un monde meilleur pour les générations futures. La guerre froide et la rivalité concomitante des superpuissances ont pris fin. Toutefois, en dépit d'une diminution des conflits entre les États, l'histoire récente a montré que les dividendes de la paix — dont on avait tellement promis qu'ils découleraient de la fin des affrontements stériles qui ont marqué une grande partie de la vie des Nations Unies — ne se sont pas matérialisés. Les conflits entre les États continuent d'endommager la trame même des sociétés établies. Quand on regarde le monde, pouvons-nous véritablement dire qu'il est meilleur qu'il y a 50 ans?

L'an dernier, on a beaucoup réfléchi au rôle des Nations Unies, en partie parce qu'on se rendait compte de plus en plus qu'en cas de guerre civile, les Casques bleus étaient impuissants, qu'ils ne pouvaient ni sauver des vies ni empêcher les conflits. Je pense que les apparentes hésitations des forces de maintien de la paix des Nations Unies traduisent notre incapacité en tant qu'États Membres de l'Organisation à définir clairement et avec sérénité le nouveau rôle des Nations Unies dans le climat mondial différent d'aujourd'hui.

Nous avons tous la responsabilité collective de veiller à donner au monde une idée plus précise du rôle des Nations Unies modernes. Nous le pouvons si nous en avons la volonté politique. Ce faisant, j'affirme que le moment est venu de renouveler notre engagement à l'égard de la Charte,

car les principes qui y sont consacrés sont la meilleure source où puiser une orientation précise au moment où nous abordons le nouveau millénaire. Il est tout aussi important que nous, les États Membres, dotions notre Organisation des ressources qui lui permettront de s'acquitter de son mandat revigoré.

Les Nations Unies doivent élargir leurs mécanismes de diplomatie préventive. L'Agenda pour la paix du Secrétaire général constitue à n'en pas douter une contribution majeure aux débats sur ce sujet. Les Fidji prient instamment l'Assemblée d'envisager sérieusement de mettre en oeuvre ses recommandations à cet égard. Les Fidji jugent très intéressantes les propositions de création d'un département et d'une unité spéciaux chargés de la prévention et du règlement des conflits. Cette unité pourrait coordonner les opérations d'une force de déploiement rapide qui serait dépêchée vers les points chauds en cas d'éclatement de conflits. Mais, plus important encore, cette unité pourrait compiler, analyser et interpréter les informations et les renseignements et mettre au point des capacités d'alerte avancée pour détecter les situations de conflit potentiel. Elle travaillerait en coopération avec les États pour élaborer des mesures de confiance destinées à réduire au minimum aussi bien les conflits entre États que les conflits internes.

La situation financière de l'ONU reste un sujet de préoccupation pour les Fidji, et pas seulement pour elles, j'en suis sûr. Il est de plus en plus difficile de supporter et de justifier l'accroissement énorme et soudain des dépenses entraînées par les opérations de maintien de la paix, qui sont plus de trois fois supérieures aux dépenses consacrées au développement. Nous pensons depuis déjà un moment que le déséquilibre apparent entre les ressources allouées aux questions de sécurité et celles destinées au développement n'est pas justifié.

En ce qui concerne le maintien de la paix, nous savons tous que le montant des contributions non versées est énorme. Nous ne sommes pas opposés aux opérations de maintien de la paix; au contraire, en dépit de notre faible superficie et de notre manque relatif de ressources, nous avons toujours été un actif contributeur de contingents pour les diverses missions de maintien de la paix. Les Fidji ont payé un lourd tribut humain et financier en tant que contributeur de contingents, mais nous l'avons fait de bon coeur et volontairement et nous continuerons de le faire. Mais, de toute évidence, l'Organisation doit rationaliser ses dépenses de maintien de la paix et rembourser en même temps en totalité et à temps les sommes qu'elle doit aux pays qui fournissent des contingents.

Il est devenu évident qu'un grand nombre d'États Membres, pour ne pas dire la majorité, souhaitent que l'ONU consacre plus d'attention et de ressources au développement social et humain, car en définitive il ne peut y avoir de paix durable sans développement. Des solutions viables aux problèmes économiques et sociaux sont les bases fondamentales de la paix à long terme. Les Nations Unies ne peuvent pas — et ne doivent pas — se dérober à cet aspect de leur mission.

Il faut de toute urgence s'employer énergiquement à rationaliser davantage les institutions et les programmes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Les Fidji appuient les efforts faits pour créer un groupe de haut niveau sur la réforme des Nations Unies, et nous attendons avec intérêt de contribuer aux efforts entrepris au sein de l'Organisation en vue de revitaliser et de renforcer le système des Nations Unies. Il importe au plus au point que dans ce processus d'examen les Nations Unies renoncent aux activités dont l'intérêt et la pertinence sont limités et renforcent celles qui ont été jugées utiles par les États Membres. Cela amènera à prendre des décisions difficiles qu'on ne peut plus différer.

La fin du bipolarisme et l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont posé de nouveaux défis à l'Organisation, dont l'un d'eux est la réforme du Conseil de sécurité. Les Fidji ont suivi avec un vif intérêt les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous sommes d'avis que les structures de l'Organisation des Nations Unies doivent refléter les changements intervenus sur la scène politique mondiale. Elles doivent respecter les principes d'une représentation géographique équitable qui corresponde aux réalités politiques et économiques mondiales actuelles. Les arguments en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité respectant ces principes sont persuasifs. Les Fidji estiment également que bien que les questions relatives à la composition du Conseil de sécurité soient importantes, une égale attention doit être accordée à ses fonctions. En particulier, nous demandons instamment qu'une plus grande attention soit accordée au droit de veto à la lumière des nouvelles réalités mondiales dont je viens de parler.

Les Fidji sont fermement d'avis que la question de la protection et de la sécurité des États reste une préoccupation primordiale de l'ONU. L'an dernier, nous nous sommes portés coauteurs d'une résolution sur cette question à la Quatrième Commission. Tant que les trafiquants de drogue, les fournisseurs internationaux d'armes, les préposés au

blanchiment de l'argent et les criminels internationaux à col blanc poursuivront leurs activités commerciales, et tant que les mercenaires, les terroristes et autres aventuriers existent, la protection et la sécurité des petits États resteront vulnérables aux actes d'agression de l'extérieur comme de l'intérieur. Les petits États se tournent tout particulièrement vers les dispositions de la Charte pour ce qui est du respect et de la préservation de leur souveraineté.

Au début de l'année, les Fidji se sont associées à d'autres États Membres de l'ONU pour convenir d'une prorogation inconditionnelle et indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence d'examen et de prorogation a été laborieuse et les nombreuses parties ont dû faire preuve d'esprit de compromis. Au cours de cette conférence, les Fidji ont déclaré que la viabilité future du TNP dépendrait du comportement des États quant à leurs droits et leurs obligations. Les Fidji ont accepté la décision de proroger le Traité, malgré ses imperfections, parce que nous sommes d'avis qu'il apporte une contribution importante à la paix et à la sécurité mondiales.

Nous avons, par conséquent, été amèrement déçus lorsque la France a annoncé, en juin de cette année, sa décision de reprendre les essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Cette décision prise immédiatement après la Conférence du TNP dénote de la part de la France une grande insensibilité. Les Fidji se sont toujours opposées aux essais nucléaires sous toutes leurs formes et dans tous les environnements. Nous estimons qu'au lieu de contribuer à la sécurité nationale et, en fait, à la sécurité mondiale, ces essais leur portent préjudice. En tant qu'État océanique qui dépend dans une très grande mesure de la mer pour sa subsistance et sa survie, nous maintenons que les essais nucléaires dans notre région ont un effet plus immédiat. Ils menacent l'un de nos principaux moyens d'existence et notre santé, et je ne parle pas seulement de la génération actuelle, mais aussi des générations futures. La décision française de reprendre les essais nucléaires à Mururoa a, comme nous le savons, été condamnée par toute la communauté mondiale. Les pays du Pacifique Sud, qui sont le plus directement touchés, ont ajouté haut et fort leurs voix individuelles et collectives à ces protestations. Puisque la guerre froide n'existe plus, on peut se demander pourquoi il est nécessaire de procéder à de nouveaux essais d'armes nucléaires.

Les Fidji prient donc instamment la France, même à ce stade, après qu'elle a déjà procédé à deux des huit essais prévus, de réexaminer sa décision. Il n'est pas trop tard pour revenir en arrière. Ces dernières années, grâce au moratoire sur les essais mis en place par le Président

Mitterrand, la France entretenait des relations cordiales dans la région du Pacifique, mais toute cette bonne volonté et la cordialité de ces relations sont en train d'être rapidement compromises du fait de la décision qui a été prise récemment. Lors de leur réunion tenue à Madang le mois dernier, les dirigeants des États membres du Forum du Pacifique Sud ont exprimé leur extrême indignation devant la reprise par les Français de leurs essais nucléaires dans le Pacifique. Ils ont décidé que, si la France continuait ses essais dans le Pacifique, le Forum réexaminerait le statut de la France en tant que partenaire au dialogue avec le Forum. Il est donc particulièrement décevant que, malgré toutes ces objections, la France soit allée de l'avant et ait procédé à un deuxième essai nucléaire à Fagataufa, le 2 octobre 1995. Nous considérons cette action comme un affront lancé aux dirigeants du Forum et un crime violent commis contre les populations du Pacifique Sud.

Comme l'Assemblée le sait, le Forum a maintenant dûment suspendu ses relations de partenariat avec la France. Il en sera ainsi tant que la France n'aura pas modifié sa décision au sujet des essais nucléaires dans le Pacifique. Les Fidji s'associent pleinement à la décision du Forum.

Les Fidji voudraient également dire qu'elles regrettent profondément de voir que la République populaire de Chine poursuit ses essais nucléaires. Ces essais n'ont aucune justification. Mon gouvernement demande à tous les États qui nourrissent de pareilles intentions de s'abstenir de prendre des mesures qui mettraient en péril les négociations en cours à la Conférence du désarmement de Genève. On sait que les négociations visant la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires universel, multilatéral et effectivement vérifiable sont actuellement en bonne voie, mais nous ne pouvons pas pour autant affirmer que le moment est venu de nous congratuler et de nous féliciter. Cela ne viendra que lorsqu'un traité d'interdiction complète des essais, qui tienne compte de la sécurité de tous les États, y compris des États non nucléaires, aura été conclu. Les Fidji continuent d'accorder une priorité élevée à l'achèvement en 1996 des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Nous nous félicitons de l'attachement du Président Clinton à un traité d'interdiction absolue des essais. Les Fidji prient instamment les autres États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de donner des assurances similaires. Il incombe tout particulièrement à ces États de veiller à ce que les négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais restent sur rails. Nous sommes d'avis qu'un traité général tenant compte de toutes les préoccupations pertinentes apporterait une contribution importante aux efforts déployés

en vue du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects.

Dans notre région, le Pacifique Sud, nous disposons d'un certain nombre de conventions et de traités visant à faire de notre région une zone exempte de matières nucléaires et autres matières toxiques. Il s'agit de la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, de 1989, et ses Protocoles connexes — la Convention de Nouméa, la Convention de Waigani — qui n'a été ouverte à la signature que le mois dernier, et qui vise à interdire l'importation dans les pays insulaires du Forum de déchets radioactifs et toxiques et à contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets toxiques dans la région du Pacifique Sud; et du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, le Traité de Rarotonga de 1985, et ses trois Protocoles.

En ce qui concerne ce dernier Traité, nous sommes heureux que deux des cinq puissances nucléaires — la Chine et la Fédération de Russie — aient signé les Protocoles pertinents; mais les trois autres ne l'ont pas encore fait. Voilà pourquoi nous prions instamment les États-Unis, la France et le Royaume-Uni de signer les Protocoles dès que possible pour montrer leur attachement à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

D'un point de vue mondial, on avait prédit que la conclusion des Négociations d'Uruguay lierait plus solidement les économies grâce à des courants commerciaux et financiers accrus fondés sur la libéralisation du commerce et, de façon simultanée, sur un renforcement des systèmes commerciaux multilatéraux. S'il est vrai que la libéralisation du commerce résultant des Négociations d'Uruguay a eu des effets positifs sur le commerce et le revenu de certains pays, les avantages de ce processus sont loin d'avoir été uniformes, et ils n'ont pas non plus été universels. La plupart des pays insulaires du Pacifique, sinon tous, figurent parmi ceux qui ont connu des incidences négatives en raison de l'évolution du régime commercial mondial, en partie à la suite de l'élimination de certains accords commerciaux préférentiels auxquels ils étaient parties. Les économies des petits pays insulaires en développement ont dû supporter le fardeau de ces changements, ce qui les a parfois obligés à procéder à des ajustements douloureux.

Nous voudrions donc demander instamment à nos partenaires des pays développés de nous aider dans les efforts que nous faisons, aux niveaux national et régional, pour renforcer notre compétitivité économique internationale et pour élargir nos possibilités d'échange. L'an dernier, les Fidji, avec d'autres petits pays insulaires en développement,

se sont félicitées de la résolution 49/100 de l'Assemblée générale, qui rappelle la vulnérabilité économique particulière des petits États insulaires en développement. Les Fidji reconnaissent le rôle joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat dans la recherche et l'analyse de politiques visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'obtenir une part plus importante du commerce mondial. Nous nous félicitons de la nomination récente de hauts fonctionnaires à ces deux entités, qui vise à mettre davantage l'accent sur les problèmes intéressant les petits États insulaires en développement. Toutefois, les Fidji pensent qu'une preuve plus concrète et tangible de mesures d'appui spécifiques aux petits États insulaires en développement devrait être mise en place sans retard. Nous recommandons que cette question soit examinée d'urgence en détail par la Commission du développement durable à la réunion que son groupe de haut niveau doit tenir l'année prochaine.

Dans les pourparlers de paix et de développement, tous les membres de notre village mondial, notamment ses dirigeants, sont invités à se rappeler et à renouveler les engagements qu'ils ont pris au Sommet mondial pour le développement social tenu plus avant dans l'année au Danemark. Si nous, en tant que dirigeants de gouvernements, nous attachons à la création d'un environnement économique, politique et social qui permette au peuple de réaliser le développement social, nous aurons accompli beaucoup dans la création d'un climat propice à la paix.

Les Fidji voudraient donc renouveler leur appel aux pays industrialisés développés pour qu'ils renforcent leur assistance aux pays en développement dans le cadre de la Déclaration de Copenhague, afin d'améliorer le niveau de vie du tiers monde. À long terme, les sociétés nationales plus stables et plus prospères composées de citoyens bien nourris poseront une menace moins grave à la paix et à la stabilité mondiales que les États dont les citoyens languissent dans une pauvreté abjecte et dans l'horreur d'une violence sectaire. En même temps, nous reconnaissons qu'étant donné que les ressources se font de plus en plus rares, en particulier l'assistance au développement, il nous incombe de tirer le meilleur parti de celles dont nous pouvons disposer.

De fait, une gestion appropriée des ressources devient de plus en plus l'une des principales préoccupations des donateurs et des bénéficiaires de l'aide dans notre région du Pacifique Sud.

Le Forum du Pacifique Sud avait pour thème en 1994 «La gestion des ressources». À sa réunion de cette année, tenue le mois dernier, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Forum a axé ses délibérations sur le thème suivant : «Assurer le développement au-delà de l'an 2000». Comme les années précédentes, les membres insulaires du Forum ont, une fois encore, eu des discussions très utiles avec les donateurs de l'aide dans la région au cours du dialogue qui a suivi la réunion du Forum. Nous apprécions vivement d'avoir eu l'occasion de pouvoir nous asseoir avec les donateurs et de discuter de questions régionales d'intérêt mutuel. Les donateurs comprenaient les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Japon, le Canada, l'Union européenne, la République populaire de Chine, Taiwan et la République de Corée.

Nous sommes convaincus que la coopération régionale jouera un rôle de plus en plus important dans le développement de nos économies nationales. Voilà pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à nos contacts croissants avec les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les économies de l'Asie du Sud-Est en général. Parmi eux se trouve Taiwan, avec qui nous entretenons des liens étroits et précieux de coopération commerciale, économique et technique, tout comme nous le faisons avec la République populaire de Chine, avec laquelle nous avons des relations officielles solides et sans équivoque. Nous estimons que Taiwan, comme la République populaire de Chine, peut énormément contribuer, concrètement, à la mise en valeur de notre région et du monde en général. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'esprit de dialogue et de coopération qui règne entre Taiwan et la République populaire de Chine et espérons que la communauté internationale dans son ensemble pourra également bénéficier de cette coopération. Leur coopération et leur participation accrue aux activités de diverses instances internationales et régionales seraient certainement souhaitables.

Les Fidji, en tant que membre du Forum du Pacifique Sud, sont heureuses que la République de Corée fasse désormais partie du Forum en tant que partenaire au dialogue faisant suite au Forum. Nous sommes certains que la République de Corée, puissance économique qui prend rapidement de l'envergure, peut jouer un rôle très important dans le développement de la région du Pacifique Sud. Nous nous félicitons des possibilités futures. En outre, nous espérons que les démarches entreprises pour l'amorce d'entretiens entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée se poursuivront. Nous espérons qu'en temps voulu, un dialogue direct pourra être

engagé entre les deux Corée et débouchera sur la réconciliation et, finalement, la réunification.

Le mois dernier a eu lieu à Beijing, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à laquelle les Fidji ont participé. Nous remercions le Gouvernement et le peuple chinois d'avoir accueilli la Conférence. Notre délégation s'est félicitée vivement de l'organisation efficace de la Conférence. Nous sommes très satisfaits des discussions très utiles qui se sont déroulées à Beijing. Les Fidji comptent que le Programme d'action sera promptement appliqué, de sorte que les idées qui y sont énoncées puissent être concrétisées par des activités importantes pour le mieux-être des femmes.

Notre souci de progrès économique ne devrait pas nous détourner de la nécessité d'assurer la protection continue de l'environnement et un développement durable. De fait, une bonne gestion écologique ne peut qu'encourager la croissance économique, et non l'entraver.

Bien que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro ait été considérée comme un tournant dans la recherche de la durabilité et de la protection de l'environnement, les Fidji regrettent que l'absence de volonté politique, jointe à la lassitude des donateurs, ait eu pour résultat que les pays les plus avancés n'aient pas consacré les ressources financières suffisantes pour permettre aux pays en développement de s'attaquer à la pléthore de problèmes liés à la dégradation de l'environnement.

Si aucune augmentation de l'assistance officielle au développement n'intervient et si l'objectif international de 0,7 % n'est pas atteint, il y aura un sérieux recul par rapport aux engagements pris à Rio. En tant que petit État insulaire en développement, les Fidji sont particulièrement attachées à voir les pays développés plus riches reconnaître leur responsabilité envers la communauté internationale et prendre des mesures urgentes pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. La coopération internationale, le transfert de technologie et les ressources financières sont tout particulièrement nécessaires.

Les petits États insulaires ont également besoin, de façon vitale, d'un accès aux marchés, de l'acquisition de nouvelles technologies, d'investissements et d'un développement des ressources humaines et institutionnelles pour pouvoir répondre plus efficacement au défi consistant à découvrir de nouvelles voies menant au développement durable. Mon gouvernement voudrait prier instamment

toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de progresser rapidement vers la conclusion d'un protocole de portée pratique propre à améliorer finalement le système climatique mondial. Pour les États les plus exposés, tels que les Fidji, vulnérables que nous sommes à l'élévation du niveau de la mer, aux cyclones et autres phénomènes associés à un scénario-catastrophe de changement climatique, la politique a peu de prise sur la réalité de notre survie physique, qui serait très menacée si une action immédiate n'était pas engagée pour remédier aux troubles du système climatique mondial. Dans ce contexte, les Fidji se félicitent du début des négociations sur le mandat de Berlin visant à renforcer la Convention-cadre sur les changements climatiques qui ont démarré en août dernier à Genève.

À la première Conférence des parties à la Convention, les Fidji ont regretté le caractère minimal du résultat de la Conférence. Les Fidji continuent de penser que le protocole de l'Alliance des petits États insulaires devrait former la base de tout nouvel instrument visant à renforcer la Convention sur les changements climatiques. Par ailleurs, aucun nouvel engagement ne devrait être demandé, pour le moment, aux pays en développement, dont la priorité absolue doit demeurer la lutte contre la pauvreté. En reconnaissant que l'état actuel du système climatique mondial résulte des schémas nuisibles de production et de consommation des pays industrialisés, ces pays doivent continuer à montrer l'exemple en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les Fidji se réjouissent du succès de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. L'Accord auquel est parvenue la Conférence a été le point culminant de plus de deux ans de travail par les États Membres qui y ont participé. Il constituera un autre jalon important dans le développement progressif du droit international sous les auspices des Nations Unies. Les Fidji espèrent que l'Accord aboutira à une utilisation judicieuse des ressources vivantes de la mer. Pour sa part, les Fidji ont eu l'honneur et le privilège de jouer un modeste rôle dans le déroulement des travaux de la Conférence. Nous avons tenu la promesse de l'Ambassadeur Sikivou, qui avait donné l'assurance que Fidji jouerait son rôle, si humble soit-il, dans les affaires de cette grande Assemblée.

Je voudrais maintenant rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Satya Nandan, sous la présidence duquel la Conférence a mené à bien la tâche difficile de tisser ensemble les intérêts parfois concurrents qui sous-tendaient les négociations souvent complexes et techniques qui ont

permis d'aboutir à cet accord. Nous sommes fiers de l'Ambassadeur Nandan, et les Fidji lui sont reconnaissantes de sa contribution durable.

Les Fidji ont suivi avec un vif intérêt les délibérations du Groupe de travail sur les populations autochtones, brillamment présidé par Mme Erica-Irene Daes, qui a mis au point un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones. Les Fidji estiment que le projet de déclaration est complet et qu'il contient les éléments fondamentaux qui devraient être intégrés dans tout instrument visant à répondre aux préoccupations et aux aspirations légitimes de toutes les populations autochtones. Nous prions instamment tous les États Membres des Nations Unies de soutenir les efforts destinés à conclure les travaux qui permettront une adoption rapide du projet de déclaration. Néanmoins, aussi important que soit le projet de déclaration, les Fidji estiment que l'heure est maintenant venue d'accorder, au niveau international, une pleine reconnaissance aux droits des populations autochtones, en entamant des négociations destinées à conclure rapidement un traité juridique en la matière. Mon gouvernement estime qu'un tel instrument serait une progression logique consécutive à l'adoption du projet de résolution et marquerait l'existence d'une volonté politique de respecter les droits des populations autochtones.

Au cours de la plus grande partie de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, les pays forts ont dicté leurs volontés aux pays faibles, les grands aux petits, les puissants aux fragiles. Bien qu'un semblant d'ordre ait été observé, il s'est souvent réalisé au détriment de la justice et de l'équité. Dans ce contexte, bien que l'Organisation des Nations Unies ait été un symbole d'espoir pour les gens des petits pays comme le mien, il reste encore beaucoup à faire avant qu'elle puisse réaliser la promesse de développer la dignité humaine et d'améliorer les niveaux de vie et le progrès social pour tous. Cela dit, les Fidji n'en estiment pas moins que l'Organisation des Nations Unies demeure le système le meilleur et le plus imaginatif jamais conçu par l'humanité pour sa survie dans la paix, la justice et le progrès.

En ce jour du 10 octobre, qui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance des Fidji, et en ce cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous voulons partager avec la communauté internationale l'occasion extraordinaire qui nous est offerte de renouveler notre engagement d'œuvrer à la réalisation des aspirations de la Charte. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à faire progresser les intérêts de l'humanité entière en fournissant une véritable instance pour un dialogue authentique entre riches et pauvres, en vue de la créa-

tion des conditions propices au développement, et donc à la paix.

Qu'il me soit permis de conclure en faisant un retour au passé. Lorsque le Premier Premier Ministre des Fidji, l'Honorable Ratu Sir Kamisese Mara, aujourd'hui Président, a pris la parole devant cette Assemblée le 21 octobre 1970, il a terminé son allocution historique par ces mots :

«Les Nations Unies ont concentré beaucoup de leurs efforts sur l'amélioration du bien-être matériel des peuples du monde. Je viens de lire le rapport pénétrant et plein d'imagination de la Deuxième Commission où sont établies les directives à suivre pour la deuxième Décennie du développement économique. Un petit pays comme les Fidji, qui a tant reçu, risque de paraître ingrat s'il fait des réserves sur une telle priorité. Mais trop de programmes envisagés, si heureux qu'ils puissent être, sont limités à un seul pays. Pourtant, les valeurs spirituelles et morales ne connaissent pas de frontières et, en les favorisant et les encourageant, nous faisons preuve d'un esprit vraiment international, ce qui donne le plus de chances de transposer dans la réalité la notion d'un monde unique. Nous ne vivons pas seulement de pain, et seul le fondement solide d'une rectitude morale et spirituelle pourra nous permettre de progresser réellement dans le domaine économique.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1876e séance plénière, par. 210*)

Je voudrais suggérer que cet avis, tel qu'il fut donné alors, avec une humilité caractéristique, par l'architecte des Fidji modernes, n'est pas moins puissant aujourd'hui qu'il l'était il y a 25 ans. Je le recommande à l'attention de cette Assemblée.

Allocution de M. Manuel Saturnino Da Costa, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau.

M. Manuel Saturnino Da Costa, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à l'Assemblée au Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, M. Manuel Saturnino Da Costa, et je l'invite à prendre la parole.

M. Saturnino Da Costa (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Au nom de mon pays et de mon gouvernement, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, qui coïncide cette année avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Votre accession à la présidence de la présente session vient couronner une longue et brillante carrière politique et diplomatique et constitue sans aucun doute le gage du succès de nos délibérations.

Il nous est d'autant plus agréable de rehausser ce fait que nous partageons avec votre pays, le Portugal, un passé historique où s'enracinent les excellents liens culturels et de coopération qui, aujourd'hui, unissent nos peuples.

Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pays avec lequel nous maintenons d'excellentes relations d'amitié et de coopération, pour la manière brillante dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.

Nous voudrions saisir cette occasion pour manifester à S. E. le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, notre gratitude pour la façon dynamique dont il dirige notre Organisation.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre Organisation, et un an après la tenue des premières élections multipartites en Guinée-Bissau, je me sens particulièrement honoré d'avoir le privilège de représenter mon pays à cette session historique de l'Organisation des Nations Unies.

Cet événement offre à la communauté internationale une occasion privilégiée et un cadre approprié pour réaffirmer notre totale adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Un demi-siècle après sa création, l'ONU doit être plus que jamais capable de faire face aux nouveaux défis. La Guinée-Bissau est d'avis que pour mieux répondre aux exigences actuelles, notre Organisation doit procéder à des réformes urgentes et appropriées. Je suis persuadé que les mutations politiques et socio-économiques en cours sur la scène internationale ont en effet des répercussions sur le fonctionnement de notre Organisation.

Nous avons la profonde conviction que la fin de la bipolarisation des relations internationales et de la guerre froide augure de meilleures conditions pour l'avenir de notre Organisation.

Les amples perspectives qui s'ouvrent au processus de règlement pacifique des conflits dans plusieurs régions du globe, ne sont plus seulement conjoncturelles mais l'expression d'une volonté sans équivoque de la communauté internationale d'instaurer une paix durable.

C'est dans cette perspective que nous constatons avec satisfaction que, après tant d'efforts déployés par la communauté internationale, l'Organisation de l'unité africaine, la CEDEAO en particulier, des progrès significatifs ont été enregistrés au Libéria.

En ce qui concerne l'Angola, nous saluons la façon dont s'est déroulé le processus de négociations et l'application des accords pratiques signés à Lusaka. Nous félicitons le peuple et les dirigeants du Mozambique, pays frère, pour la manière exemplaire dont se sont déroulées les premières élections multipartites.

La situation en Somalie continue de préoccuper sérieusement la Guinée-Bissau. Nous exhortons les parties concernées à mettre fin aux hostilités et à poursuivre les négociations en vue d'achever la réconciliation nationale.

Au Moyen-Orient, le processus de paix mérite l'appui de la communauté internationale; aussi accueillons-nous avec satisfaction les progrès réalisés.

En ce qui concerne Jammu-et-Cachemire, mon pays exhorte les parties au conflit à trouver une solution juste et durable.

Mon pays continue à appuyer les initiatives de négociations au Timor oriental sous l'égide du Secrétaire Général de l'ONU pour une solution juste.

Relativement à la question de l'embargo qui frappe Cuba, et dont les répercussions affectent les populations de ce pays, la Guinée-Bissau encourage le dialogue entre les parties concernées en vue d'une solution définitive et satisfaisante.

Dans l'ex-Yougoslavie, où la communauté internationale est témoin d'actes inhumains, nous accueillons finalement avec optimisme les progrès réalisés au cours des négociations.

Au moment où la communauté internationale célèbre le cinquantième anniversaire de la création de notre Organisation universelle, je voudrais, au nom de mon gouvernement, réitérer notre ferme conviction que la République de Chine à Taiwan doit intégrer les Nations Unies sur la base de l'application du principe de représentation parallèle de pays divisés. Dans cette perspective, il serait souhaitable que les deux pays puissent participer simultanément aux activités internationales en vue de promouvoir de ce fait les contacts et les négociations constructives.

Le respect et l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste sont des facteurs d'unité nationale et de paix, et la garantie de la stabilité internationale. La Guinée-Bissau continue à déployer des efforts pour défendre et préserver ce concept, dont l'application constante est indispensable à son développement.

La Guinée-Bissau continue de trouver très préoccupante la situation économique en Afrique. La mise en oeuvre correcte d'un programme d'ajustement structurel reflète la préoccupation permanente de mon gouvernement. Cependant, je suis persuadé que, nonobstant nos propres efforts en vue d'un rééquilibrage macro-économique et l'amélioration du bien-être de nos populations, mon pays a besoin de l'appui de la communauté internationale en vue de faire face aux nombreux défis du développement.

La pauvreté et l'injustice sociale dont souffre la plupart de l'humanité constituent l'une des causes fondamentales des conflits qui menacent constamment la paix et la stabilité du monde. On risque de voir les tensions idéologiques de la guerre froide être remplacées par de nouvelles crises, notamment celles d'origine économique et financière, si des mesures urgentes ne sont pas prises immédiatement.

La menace qui pèse sur l'environnement est une réalité qu'il importe de combattre d'urgence. La protection de l'écosystème présuppose un soutien continu au processus de développement des pays les plus pauvres; c'est pour cette raison que nous croyons que le sous-développement est une menace sérieuse pour l'environnement.

Sur le continent africain, les pays membres du CILSS sont confrontés à de graves problèmes de sécheresse et autres calamités naturelles, qui risquent de compromettre sérieusement leur développement socio-économique.

La coopération internationale est devenue plus que jamais une nécessité impérative pour la paix mondiale, la protection et le renforcement de la dignité de l'homme en vue de garantir la pleine jouissance des droits et aspirations

des générations présentes et futures. Les activités de développement social des Nations Unies l'ONU doivent viser tout particulièrement les groupes les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

La Guinée-Bissau, fidèle aux principes énoncés dans la Charte, réitère sa détermination à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et réitère solennellement sa ferme détermination à persévérer dans cette voie. Dans cette optique, nous accueillons avec satisfaction les résultats du Sommet mondial sur le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La contribution de la Guinée-Bissau à la réalisation des idéaux et des objectifs de notre Organisation est bien connue. Notre participation aux diverses opérations de maintien de la paix dans le monde en est l'illustration la plus évidente. Nous sommes convaincus que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité collective de tous les États Membres, petits ou grands, en conformité avec le principe de l'égalité souveraine des États. C'est dans ce contexte que mon pays, la Guinée-Bissau, a présenté sa candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité, candidature qui, au demeurant, a été formellement endossée par le Groupe africain.

Je sollicite à cet effet le soutien de tous les États Membres.

Au nom de l'Assemblée générale, le Président remercie le Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau de sa déclaration.

M. Saturnino Da Costa, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 13 h 25.